

Jutta Kill est diplômée en biologie et activement engagée, depuis 1993, dans des campagnes militantes. Ses recherches mettent en évidence le champ d'action que représente la consommation dans les pays industrialisés et ses incidences sur l'exploitation et la protection des forêts dans les Pays du Sud. Son analyse critique des modèles de consommation des pays industrialisés porte aussi bien sur les conséquences de l'évaluation économique de la nature pour les habitants traditionnels des forêts et pour les petits fermiers que sur le débat autour du rôle des mécanismes de certification volontaire, du système d'échange de quotas d'émission et de l'évaluation économique de la nature comme instruments favorisant un commerce inique sur le plan environnemental. Ces quinze dernières années, elle a documenté l'impact, au niveau local, de nombreux projets offrant des crédits carbone négociables. Depuis 2010, elle concentre ses recherches sur les instruments de marché destinés à la protection des forêts et l'échange des crédits biodiversité issus de projets en Amérique latine et en Afrique. Jutta Kill vit à Berlin. [jutta@gn.apc.org]

JUTTA KILL

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA NATURE
DONNER UN PRIX À LA NATURE POUR LA PROTÉGER?

Une réflexion critique

Fondation Rosa Luxemburg, Bureau de Bruxelles
Réseau *No Financialization of Nature*
Novembre 2015

Les débats au sein du Réseau No Financialization of Nature ainsi que les discussions avec les collègues et amis du Mouvement Mondial pour les Forêts (World Rainforest Movement) ont largement contribué à la présente publication. Un merci tout particulier à Larry Lohmann pour ses commentaires et propositions.

SOMMAIRE

INTRODUCTION: L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA NATURE	6
1. LES INSTRUMENTS D'ÉVALUATION DE LA NATURE ET DES MECANISMES D'ÉCHANGE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	10
1.1. Les étapes-clé de ces vingt dernières années	11
1.2. Paiement pour services environnementaux: même étiquette, nouveau contenu	15
1.3. Les nouveaux instruments de compensation et leur intégration dans les marchés financiers	21
1.4. Les biens imaginaires des marchés de services environnementaux	24
1.5. Crédits de compensation: le scénario hypothétique qui cherche à savoir ce qui aurait pu se passer si...!?	26
2. WHO'S WHO DES CRÉATEURS DES MARCHÉS DE CAPITAL NATUREL	27
2.1. Les institutions multilatérales	28
2.2. Les multinationales	29
2.3. Le secteur financier	31
2.4. Les organisations internationales de protection de la nature	32
2.5. Les fonds d'investissement spécialisés et les teneurs de marché	33
2.6. Les universités et les cabinets de conseil	34
3. FIXATION D'UN PRIX POUR LA NATURE: LES ÉCHECS	35
3.1. Les comptes environnementaux en grande-bretagne	36
3.2. Crédits biodiversité pour des projets d'infrastructures en France	38
3.3. Crédits carbone pour Air France, issus de projets forestiers à Madagascar	38
3.4. Crédits carbone pour la remise en eau des marais au nord de l'Allemagne	39
3.5. Payer pour le travail de pollinisation des abeilles au Costa Rica	41
4. QUE VALENT VRAIMENT LES ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA NATURE?	43
4.1. Le seul moyen de sauver la nature est de rendre sa valeur économique visible	43
4.2. Calculer la valeur économique de la nature ne revient pas à lui coller une étiquette avec un prix	46
4.3. Soyons francs: la forêt aurait été détruite de toute façon et: Faire payer les entreprises pour les dommages, c'est mieux que rien	49
4.4. Les crédits de compensation ne doivent être que le dernier recours en matière de protection de la nature et du climat	50
4.5. Un certain niveau d'évaluation est nécessaire pour déterminer, de manière précise, la compensation des dommages	52
5. UNE PRISE DE POSITION CLAIRE EST NÉCESSAIRE	57
6. OUVRAGES ET FILMS DE RÉFÉRENCE	59

INTRODUCTION

L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA NATURE

Des notions telles que «capital naturel», «financiarisation de la nature», «services environnementaux» ou «crédits biodiversité» sont parties intégrantes de *l'Économie verte*, et sont entrés, depuis le milieu des années 1990, dans les débats sur la protection de la nature. Leur pertinence n'a toutefois pas encore été vraiment évaluée. Les notions sous-jacentes ne sont pas clairement définies et sont interprétées de manière différente selon les intérêts propres des acteurs. Il est tout à fait surprenant qu'il n'existe pratiquement aucun débat public sur *l'Économie verte*, et ses possibles répercussions importantes. La présente publication aimerait contribuer à un débat public naissant, porté par les contestations locales, en analysant le bien fondé des principaux arguments, affirmations et hypothèses de cette nouvelle économie de la nature.

APERÇU DES CHAPITRES

Le chapitre 1 présente les différents instruments, modèles et initiatives destinés à définir la valeur économique de la nature. Une brève description des mécanismes classiques y est donnée, comme les Paiements pour Services Environnementaux (*Payment for Ecosystem Services* ou PES) grâce auxquels New York et Vancouver, par exemple, assurent leur approvisionnement en eau. Ce chapitre traite également de phénomènes récents, comme la modification des directives de planification et des directives en matière d'environnement ainsi que de la généralisation des banques dédiées à la biodiversité, des comptes d'éco-points et des bourses d'échange des crédits de compensation.

Le chapitre fait ressortir des divergences d'ordre méthodologique et des incohérences au niveau des initiatives qui essaient d'attribuer une valeur marchande à la Nature. Les problèmes qui résident dans l'évaluation sont, la plupart du temps, imputés à un manque de données, ce qui laisse suggérer qu'ils peuvent être résolus.

Le chapitre 2 présente les acteurs à l'origine du développement de cette nouvelle économie de la nature et concernés par elle.

Le chapitre 3 explique pourquoi les initiatives d'évaluation économique génèrent un grand nombre de chiffres, tout en rendant rarement compte des expériences acquises au travers des différents essais d'évaluation économique de la nature. Malgré toute l'histoire de leurs échecs, ce sont, en particulier, les mesures destinées à compenser la perte de biodiversité qui sont de plus en plus vantées.

Le chapitre 4 interroge de manière critique les cinq affirmations et arguments les plus fréquemment avancés en faveur d'une évaluation économique de la nature. Nous y réfutons l'argument selon lequel il ne serait possible de protéger la nature qu'à travers son évaluation économique, sans pour autant lui donner un prix. Il est en effet fort improbable qu'une évaluation économique de la nature ne soit pas suivie de sa marchandisation. D'autres acteurs poursuivent de manière explicite l'objectif visant à déterminer le prix de

la nature et travaillent sur sa marchandisation. Leur but est de parvenir à une financiarisation in extenso des forêts, zones marécageuses, tourbières, rivières, cours d'eau et autres espaces naturels. Pour y arriver, ils travaillent au développement de banques de compensation écologique et de Bourses vertes pour y échanger les crédits de compensation verts. Étant donné que les crédits créent de nouvelles valeurs et de nouvelles possessions, ils peuvent être cotés comme valeurs de placement vertes en bourse devenant, ainsi, un objet de spéculation. À ce titre, il est plus que cynique d'avancer l'argument, qu'il convient de réfuter, selon lequel il serait préférable de faire payer les groupes industriels dès lors qu'ils détruisent la nature (via des crédits de compensation) puisque de toutes les manières la forêt, en l'occurrence, aurait été détruite. Une telle position ne sert pas non plus les mouvements qui luttent pour la justice sociale et environnementale. Le système d'échange des crédits carbone fait clairement ressortir pourquoi les crédits de compensation écologique ne sont plus uniquement la 'solution de tout dernier recours' comme prétendu par le passé et comme on continue souvent à le faire aujourd'hui encore. Enfin, ce chapitre réfute l'argument selon lequel l'évaluation économique de la nature serait absolument nécessaire dans des cas précis comme, par exemple, pour déterminer le montant des indemnités.

Le chapitre 5 démontre pourquoi il est nécessaire de dire catégoriquement *NON* à toute évaluation économique de la nature: pour empêcher ainsi que la nature ne soit mise à prix. Le géographe Morgan Robertson appelle à la prudence et cite son collègue Nicholas Blomley qui affirmait: *«Il ne suffit pas juste de faire référence aux nombreux concepts absurdes qui apparaissent lorsque l'on ramène les écosystèmes à de simples marchandises. [...], car si l'on ne creuse pas plus, on risque de ne pas voir combien de telles idées absurdes organisent notre monde à notre insu, et avec une inefficacité et une puissance brutales»*.¹ Le fait que l'économie verte réorganise le rapport à la nature est démontré par le commerce des services environnementaux où la nature semble devenir un bien marchand. Mais la nature n'est pas échangeable. La résistance contre la destruction de la nature, dans de nombreux endroits, montre qu'il existe une majorité d'humains qui apprécie son caractère unique. Cela va à l'encontre des tentatives de fixation d'une valeur économique ou monétaire de la nature et d'isolement des services rendus par les écosystèmes en tant qu'unités échangeables.

Le chapitre 6 propose des ressources et des liens d'adresses internet offrant des informations, des films et des expositions de photos pertinentes.

1 Morgan Robertson: Measurement and alienation: making a world of ecosystem services. Transactions of the Institute of British Geographers 37(3), 2012: 386 - 401.

LA NATURE: UNE NOTION QUI POSE PROBLÈME

La notion de nature est au cœur du débat autour de son évaluation économique. Le terme en lui-même est difficile à comprendre pour des esprits critiques, car la nature est bien plus qu'un simple mot, elle représente un concept social qui peut être interprété de multiples façons et qui reste lié à des systèmes de valeurs. Notre représentation de la nature est marquée socialement, sans que nous en soyons conscients ou que nous l'acceptions. Les diverses conceptions de la nature et du rôle de l'être humain par les différents groupes sociaux et cultures compliquent tout débat constructif sur la valeur et la valorisation de la nature. La majorité des langues autochtones n'ont pas d'équivalent pour le mot nature. Elles décrivent plutôt concrètement des lieux ou bien des noms qui sont donnés à ces lieux. Un lieu peut également être décrit différemment selon les différents aspects des activités humaines auxquelles il se réfère. La notion de nature conceptualise cette diversité qui ressort explicitement des descriptions. La description peut renvoyer à la manière dont un lieu façonne des interactions, humaines ou non, des fonctions d'usage et des souvenirs, et comment il peut également être façonné par ces derniers. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que le mot «nature» suscite différentes interprétations, images et associations.

Même les systèmes de valeurs qui reposent sur ces images et associations se différencient, car ils se basent sur des normes sociales, des expériences et des souvenirs individuels qui se rapportent à un lieu précis. Lorsque des représentants du gouvernement canadien défendirent leur revendication sur la terre des *Gitskan*, un peuple indigène de l'ouest du Canada, un de leurs représentants leur demanda: «*Si cette terre est la vôtre, alors où sont vos histoires?*». Puis il raconta une histoire dans sa langue. L'écrivain Edward Chamberlin rapporta la réaction que suscita cette histoire en ces termes: «*Tout à coup, ils ont tout compris [...], même ceux qui travaillaient pour les services forestiers étatiques et qui ne comprenaient pas le Gitskan. Ils ont saisi une chose bien plus importante: comment les histoires donnent du sens et confèrent une plus grande valeur aux lieux que nous qualifions de patrie [...].*»

Ils ont également compris l'importance de la langue Gitskan, en particulier pour ceux qui ne comprennent pas cette langue.»² Les notions de nature abstraites ou, dans ce cas de figure, les notions de «terres» ne peuvent saisir les caractéristiques uniques et spécifiques d'un lieu donné. Et pourtant, c'est bien cette spécificité qui marque les souvenirs et forgent les histoires, voire qui les crée. En revanche, dans le discours sur une nouvelle économie de la nature, cette dernière est réduite à la notion de terres que les Humains ont très peu modifiées, riches en biodiversités et de ce fait, à haute valeur de protection et de conservation. Une nature que l'on protège dans des parcs nationaux et des réserves naturelles. Une nature à partir de laquelle il est possible d'extrapoler des services environnementaux et qui a une valeur économique. Une telle vision de la nature permet de l'intégrer dans des circuits financiers.

Pour illustrer cela, prenons l'exemple de la valeur supposée d'une forêt en Indonésie. Après une longue confrontation avec les villageois concernés, un producteur d'huile de palme renonça à l'extension de sa plantation de palmiers à huile. Il s'agissait d'un bout de terre qui, du fait de sa grande valeur pour la biodiversité, fut classé comme zone à haute valeur écologique devant être protégée. Le commentaire du représentant des villageois autochtones fait bien ressortir l'écart ou l'incompatibilité qu'il y a entre la nature en tant que notion abstraite et la nature en tant que terme décrivant un lieu précis: «Le critère de zone à haute valeur écologique ne concerne que des lieux déterminés. Il sert à protéger certains lieux dans l'intérêt de ceux qui appliquent les critères. [Mais] Pour nous, l'ensemble de la région de Muara Tae a une grande valeur. Toutes les forêts de Muara Tae ont un grand potentiel. [...] Le pays des Muara Tae assure notre subsistance au quotidien. Nous l'utilisons pour y cultiver des aliments et aménager des jardins. Si vous êtes à la recherche d'une grande valeur, alors tout Muara Tae est précieux.»³Le terme «nature» devient problématique ici, en ce sens qu'inversement, la protection de certains lieux signifie l'exclusion de plusieurs autres lieux, car considérés comme moins sensibles en termes de biodiversité et de services environnementaux. Ce qui peut rendre plus vulnérables ces endroits moins dignes de protection, alors même que leur valeur est tout aussi élevée pour les habitants. Pour cette raison, nous utiliserons avec beaucoup de gêne et réticence le terme nature dans le présent document.

2 J. Edward Chamberlin: *If this is your land, where are your stories? Reimagining home and sacred space.* Pilgrim Press, 2003: 1.

3 « Manufacturing Consent ». 2012, une vidéo de l'ONG Environmental Investigation Agency (EIA) pour l'assistance de la communauté indigène des Muara Tae à Kalimantan, en Indonésie : sur les activités de l'entreprise de production d'huile de palme Pt Borneo Sury Mining Jaya, une filiale du groupe de producteurs d'huile de palme First Resources Ltd. [<http://vimeo.com/52941829>].

1. LES INSTRUMENTS D'ÉVALUATION DE LA NATURE ET DES MECANISMES D'ÉCHANGE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

L'approche économique de la nature a connu un fort engouement ces vingt dernières années. C'est en particulier l'introduction du système d'échange des quotas d'émission qui a accéléré, au niveau mondial, la diffusion des concepts économiques de la nature. En Europe, cela s'est produit avec l'introduction du mécanisme d'échange des quotas d'émission de l'UE, en 2005. Dans ce mécanisme de droits d'émission, des unités d'équivalent CO₂ (dioxyde de carbone) sont négociées sur la base de l'évaluation économique et de la valorisation du circuit du carbone de la Terre.⁴ La condition préalable à des instruments tels que les marchés carbone, est le saucissonnage de la nature en services environnementaux isolés, comme la «biodiversité», la «circulation du carbone», le «stockage de l'eau» ou tout simplement la «beauté de la nature», et de les présenter comme des unités mesurables et, par principe, échangeables.

De nos jours, le système d'échange des quotas d'émission constitue le modèle et la référence pour une intégration plus poussée des milieux naturels dans les marchés financiers. On retrouve des tentatives similaires de (ré)organisation qui visent à introduire des instruments fondés sur les mécanismes du marché, dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du transport, de la pêche, de l'agriculture et des infrastructures. Le secteur de la santé vit, en ce moment, une telle transformation, lentement mais sûrement: les soins médicaux sont classés en catégories économiques, et scindés en prestations particulières puis, par conséquent, de plus en plus souvent uniquement fournis contre paiement.⁵

Deux arguments sont avancés pour justifier cette (ré)organisation: d'une part, l'argument selon lequel les normes sociales et la législation conventionnelle applicable en matière d'environnement auraient échoué et d'autre part, l'argument selon lequel les instruments de marché permettent de fournir des services (environnementaux) de manière plus rentable. Cela induit implicitement que l'introduction d'instruments de protection de la nature, conformes aux marchés, pourraient réduire les réglementations de l'Etat et aideraient à diminuer les dépenses publiques. Or, il est clairement démontré que l'Etat joue justement

4 Pour de plus amples informations et pour un point de vue critique sur le marché du CO₂, voir: CarbonTradeWatch: Carbon Trading: How it works and why it fails. Critical Currents 7, 2009 [<http://www.carbontradewatch.org/publications/carbon-trading-how-it-works-and-why-it-fails.html>]. Lohmann, Larry: The endless algebra of climate markets. TheCornerHouse, 2011 [<http://www.thecornerhouse.org.uk/resource/endless-algebra-climate-markets>]. Austen Naughten: Designed to fail? The concepts, practices and controversies behind carbon trading. Fern, 2010 [<http://www.fern.org/designedtofail>]; Brand, Ulrich et al.: Big Business Emissionshandel Gegen die Finanzialisierung der Natur. Avec une contribution supplémentaire de Jutta Kill sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'U.E. (EU-Emissionshandel. Standpunkte 03/2013, Rosa-Luxemburg-Stiftung [<http://www.rosalux.de/publication/39355/big-business-emissionshandel.html>]).

5 Ursula Huws: Crisis as capitalist opportunity: new accumulation through public service commodification. Socialist Register 48, 2012.

un rôle-clé dans la transformation de la coopération et de la réglementation des services axés sur le marché et à vocation commerciale.⁶ Pour Pedro Moura Costa, de la Bolsa Verde de Rio de Janeiro «*Le but est de transformer la législation environnementale en instruments commercialisables.*»⁷

1.1. LES ÉTAPES-CLÉ DE CES VINGT DERNIÈRES ANNÉES

Le protocole de Kyoto de 1997 marque une avancée majeure sur la voie de l'évaluation économique de la nature (ce protocole fait partie de Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique). C'est là que furent fixés les seuils d'émission de gaz à effet de serre qui ont facilité le développement d'un système d'échange de droits d'émission. Deux autres conférences des Nations unies ont joué un rôle central dans la diffusion des instruments axés sur le marché dédiés à la protection de la nature. La conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (1992) à Rio de Janeiro a adopté le projet sur la diversité biologique (en bref: la Convention sur la biodiversité). 20 ans plus tard en 2012, à l'occasion de la Conférence de l'ONU Rio+20, des propositions pour la mise en œuvre de l'Economie verte étaient à l'ordre du jour. Les crédits biodiversité représentent un instrument crucial de l'Economie verte, car ils permettent aux groupes industriels de compenser les milieux naturels que la production industrielle a détruits.⁸

La Convention sur la biodiversité vint conforter cette notion de la nature comme accumulation de diversité biologique (notion qui commença à se propager dans les années 1970).⁹ Avec une telle approche, la nature devient quantifiable: on peut compter le nombre des espèces présentes dans une zone forestière ou marécageuse; on peut quantifier la diversité génétique. La question de l'accès à la diversité génétique et du partage des bénéfices (*Access and Benefit Sharing*) ainsi que les savoirs traditionnels correspondants furent, dès le départ, au centre de la Convention sur la biodiversité. Cette approche a permis d'extraire et d'isoler certains éléments de la diversité génétique, de les décrire et de les évaluer économiquement. Elle a ainsi rendu possibles le calcul d'un prix et les négociations portant sur le financement du partage des bénéfices.

Une autre étape importante est l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire de 2005. À la fin des années 1990, des scientifiques qui travaillaient en étroite collaboration avec la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut des Ressources mondiales (*World Resources Institute, WRI*) ont indiqué que les instruments disponibles dans le cadre de la Convention sur la biodiversité et la lutte contre la désertifi-

6 Arild Vatn et al.: Can markets protect biodiversity? An evaluation of different financial mechanisms. Noragric Report 60, 2011 [http://www.umb.no/statisk/noragric/publications/reports/2011_nor_rep_60.pdf].

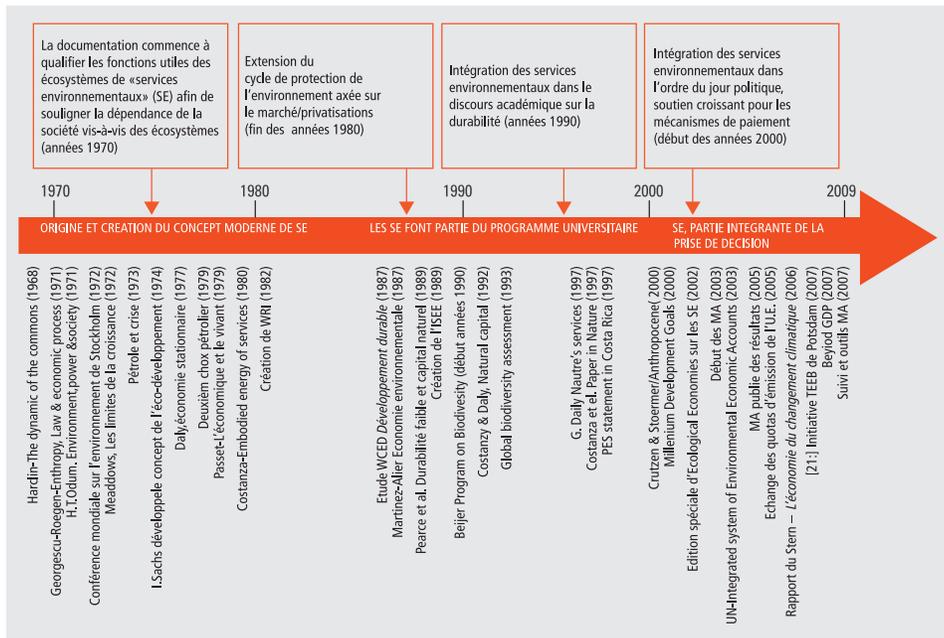
7 Pedro Moura Costa est co-fondateur de EcoSecurities, entreprise de crédits CO2, et fondateur de la Bolsa Verde (la Bourse Verte) de Rio de Janeiro [www.bvrrio.org].

8 Ulrich Brand / Stefan Thimmel: Beautiful Green World. On the myths of a Green economy. Luxemburg Argumente 3, 2012 [<http://www.rosalux.de/publication/38457/beautiful-green-world.html>].

9 Alice Vadrot: The Politics of Knowledge and Global Biodiversity. London, Routledge, 2014.

cation ne suffisaient pas pour procéder aux évaluations scientifiques requises. La Banque mondiale, le PNUE et le WRI ont convenu en 1999 de se réunir pour créer une commission et adopter une résolution afin de résoudre ce problème. La commission était également composée du PNUD, du Conseil scientifique international, du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (l'UICN). La résolution a conduit au lancement de l'«Évaluation des écosystèmes pour le millénaire». Dans les mois qui suivirent, les conventions sur la biodiversité et la lutte contre la désertification décidèrent d'utiliser l'«Evaluation pour le Millénaire pour la mise en œuvre des conventions. En octobre 2000, la Banque mondiale octroya à l'«Evaluation pour le Millénaire, une subvention de 2 millions de dollars sur quatre ans, et le PNUE ajouta 200 000 dollars. Au mois de février 2001, l'«Evaluation pour le Millénaire a entamé son travail et publié les résultats fin mars 2005. L'«Evaluation pour le Millénaire a contribué de façon considérable à introduire la notion de services environnementaux sur la scène politique. Des travaux scientifiques et des projets d'envergure internationale s'y rapportant se sont multipliés. L'«Evaluation pour le Millénaire diffuse une analyse coût-bénéfice comme méthode de calcul et d'évaluation des écosystèmes, et enracine dans le débat politique, une interprétation économique des problèmes liés à l'environnement (en particulier la biodiversité et les forêts).

LES ÉTAPES-CLÉS DE LA DIFFUSION DU CONCEPT DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX



Source: Erik Gómez-Baggethun et al.: The history of ecosystem services in economic theory and practice: From early notions to markets and payment schemes. Ecological Economics 69 (6/1), 2010: 1209-1218

Une autre avancée importante est l'étude dite TEEB¹⁰: «L'économie des écosystèmes et de la biodiversité» qui reprend le concept des services environnementaux. Ce rapport était une commande des gouvernements du G8+5. Le suivi de l'étude fut assuré par le PNUJ, sous la direction de Pavan Sukhdev, un ancien banquier de la Deutsche Bank. Le but de cette initiative était de collecter et d'évaluer des données sur le capital naturel. L'initiative défend et répand l'assertion selon laquelle la valeur économique de la nature doit être rendue visible et doit être reflétée de manière adéquate pour les marchés financiers (ou pour les décideurs politiques, selon le public). Son hypothèse implicite est que si la nature devient économiquement visible pour les groupes industriels et les politiques, alors sa destruction s'arrêtera. Dans la foulée et dans l'esprit de l'étude TEEB, des gouvernements, des organisations des Nations unies et des entreprises des secteurs de la finance et de l'extraction créèrent nombre d'initiatives. Depuis, plusieurs pays européens ont établi des études TEEB à l'échelle nationale.

La Conférence Rio+20 de 2012 marque une étape importante dans le soutien à la comptabilisation du capital naturel. L'UE et la Banque mondiale y ont joué un rôle majeur en lançant des programmes d'évaluation de la nature, comme par exemple le programme *Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services* (WAVES) de la Banque mondiale. En outre, lors du sommet Rio+20, 32 banques et quelques gouvernements adoptèrent la Déclaration du Capital naturel (*Natural Capital Declaration*).

L'étape suivante se déroula autour de la protection de la nature, de l'aménagement du territoire et de la législation environnementale. Ces dernières années, plusieurs pays ont élargi le cadre réglementaire pour les indemnités destinées à compenser la destruction des habitats naturels. En Allemagne, des restrictions visant de tels paiements dans le cadre de la réglementation intervention/compensation ont été successivement assouplies, facilitant, ainsi, la possibilité de compenser (même loin de l'intervention); en Espagne et en France, des lois ont été adoptées permettant de compenser la destruction de la nature par des crédits de compensation, et en Grande-Bretagne, l'autorisation de projets de construction contestés est facilitée, dès lors que les investisseurs présentent un plan de compensation au titre du milieu naturel perdu. Aux Pays-Bas et en Suède, des initiatives encouragent les crédits de compensation en tant qu'instruments d'aménagement du territoire et de protection de la nature. En Afrique centrale, le Gabon a introduit une loi sur la durabilité environnementale dont le principal instrument est le système d'échange des crédits biodiversité et carbone. Plusieurs pays ont mis en œuvre des initiatives dites d'infrastructures vertes comme, par d'exemple, l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes prévu en France.

Dans l'initiative européenne MAES (*Mapping and Assessment of Ecosystems and their Services*) de cartographie et d'évaluation des écosystèmes et de leurs services, les États membres de l'UE étaient obligés de cartographier et d'évaluer les écosystèmes de leur pays

10 TEEB – The Economics of Ecosystems and Biodiversity for National and International Policy Makers. Summary: Responding to the Value of Nature, 2009: 3 [<http://www.teebweb.org/publication/teeb-for-policy-makers-summaryresponding-to-the-value-of-nature/>].

jusqu'à la date butoir de 2014. Ces écosystèmes évalués par les États-membres de l'UE doivent être intégrés dans des systèmes de comptabilité et de suivi, sur la base des résultats obtenus.¹¹ Le principal instrument de l'UE pour le financement de la protection de la nature, le programme LIFE¹², teste également des activités s'inscrivant à plein dans le courant de l'évaluation économique de la nature. LIFE - ce programme de l'UE qui existe déjà depuis 1992 - teste depuis 2014 un Fonds pour le capital naturel (*Natural Capital Financing Facility*) dirigé par la Banque européenne d'investissement.¹³ Ce Fonds mettra à disposition, entre autres, des moyens pour des projets pilotes générant des crédits biodiversité. De son côté, l'Agence européenne pour l'environnement, soutient un projet pilote de comptabilisation du capital naturel qui met en œuvre les normes établies par les Nations Unies (UNSD) pour la comptabilisation du capital-écosystème.¹⁴

L'histoire des banques de biodiversité et des systèmes d'échanges des crédits biodiversité (et surtout l'histoire de leurs échecs) remonte à loin aux États-Unis, au Canada et en Australie. Actuellement, le Brésil fait figure de précurseur avec la réforme de son Code forestier de 2012. Auparavant et conformément au Code forestier de 2012, s'il s'avérait que des propriétaires terriens avaient défriché *plus* de terre que ce qu'autorisait la loi, alors ils devaient reboiser les espaces illégalement défrichés. Avec la réforme, la nouvelle loi entérine une clause précisant que les propriétaires terriens peuvent, de manière alternative, acheter des crédits à d'autres propriétaires terriens qui ont protégé la forêt à un taux dépassant celui prévu par la loi. Comme le rapporte l'agence de presse Reuters: «*Les crédits-forêt seront la marchandise essentielle négociée dans la nouvelle Bourse verte de Rio de Janeiro. La Bourse verte a été créée par Pedro Moura Costa, ancien propriétaire de l'entreprise EcoSecurities qui domine, un temps, le système d'échange des quotas d'émission au niveau mondial*».¹⁵

11 Biodiversity Information System for Europe: Mapping and Assessment of Ecosystems and their Services (MAES) [<http://biodiversity.europa.eu/maes>].

12 Commission européenne: LIFE Programme [<http://ec.europa.eu/environment/life/index.htm>].

13 Concernant le programme LIFE [<http://ec.europa.eu/environment/life/>] et son financement [http://ec.europa.eu/environment/life/funding/financial_instruments/ncff.htm].

14 Commission européenne, DG Environnement: Mapping and Assessment of Ecosystems and their Services. An analytical framework for ecosystem assessments under Action 5 of the EU Biodiversity Strategy to 2020. Union européenne, 2012 [http://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/ecosystem_assessment/pdf/MaesWorkingPaper2013.pdf].

15 Reuters (Agence de presse): Brazil sets final rules for forest use, allows tradable credits, Reuters, 6.5.2014. Titre original: "The forest credits are the main asset to be traded on a new green exchange opened in Rio de Janeiro. The exchange, BVRio, was founded by Pedro Moura Costa, former owner of EcoSecurities, which once dominated the global trading of carbon credits." [<http://uk.reuters.com/article/2014/05/06/brazil-forests-idUKL2N0NS1VB20140506>].

1.2. PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX: MÊME ÉTIQUETTE, NOUVEAU CONTENU¹⁶

Nombre de projets actuels destinés à l'évaluation économique des milieux naturels se réfèrent à la notion - utilisée depuis des dizaines d'années - de «paiements pour services environnementaux» (ou PES en anglais pour *Payment for Environmental Services*), mais n'ont pratiquement plus rien à voir avec l'ancienne notion.

Les quatre variantes de paiements pour services environnementaux (PES) les plus fréquentes sont décrites ci-dessous, le tout illustré par des exemples. (1) À l'origine, les programmes PES servaient à mettre en œuvre les objectifs de protection de la nature et étaient financés par des fonds publics. (2) Par la suite, sont apparus des programmes financés par des entreprises ou des donateurs privés, avec accent mis sur la sensibilisation du public.

(3) Il existe une autre variante récente, destinée à compenser toute pollution excessive à l'aide d'indemnités ou (4) de rendre conforme à la loi, toute détérioration ou pollution qui dépasse un seuil légal. Cette nouvelle variante génère plus de conflits et est souvent liée aux marchés des services environnementaux.¹⁷

1) LES PROGRAMMES DE MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE LA NATURE

Les programmes de paiement pour services environnementaux (programmes PES) sont, pour la plupart, des mesures de réhabilitation de milieux naturels ou de protection de la nature et sont financés ou subventionnés par des fonds publics. Parmi les programmes connus de ce type, citons les exemples suivants:

- Les villes de New York et de Vancouver ont voulu sécuriser leur approvisionnement en eau potable. Étant donné que les bassins hydrographiques se trouvent en dehors des deux villes, les directives communales en matière d'exploitation forestière et d'eau potable ne s'appliquent pas aux forêts et aux bassins versants. Les deux villes ont donc payé les propriétaires des forêts se trouvant au-delà des limites communales pour préserver ces dernières;
- Le Costa Rica finance, au moyen d'une taxe sur l'essence, le reboisement et la préservation de forêts privées, afin de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de réhabilitation des surfaces boisées dégradées;

16 Une version plus longue du chapitre se trouve dans l'article de Jutta Kill: *Trade in Ecosystem Services. When Payment for Environmental Services Delivers a Permit to Destroy*. WRM 2014 [<http://worm.org.uy/books-and-briefings/trade-in-ecosystem-services-whenpayment-for-environmental-services-delivers-a-permit-to-destroy/>].

17 Vatn et al.: *Can markets protect biodiversity?*

- L'UE a payé pour la mise en jachère de terrains agricoles, dans le cadre de sa politique agricole commune, afin de préserver la biodiversité (entre autres, au moyen de programmes de zones tampons et de mise en jachère);
- Avec une convention limitée dans le temps entre deux villages indiens de l'Himalaya, l'argent passe d'un village à l'autre. Des paiements ont été effectués afin de renoncer au pâturage et de réhabiliter les bords du fleuve. Le but était de protéger la rivière contre toute sédimentation afin de garder l'eau pour irriguer les terres agricoles. Même si les sommes versées dans ce cas ne sont pas liées à une directive nationale, ce programme est très semblable aux programmes PES qui ont vocation à être une subvention pour la mise en œuvre d'une mesure d'intérêt public.

Dans les initiatives PES de ce type, le montant des paiements est fixé soit par les autorités chargées de la mise en œuvre ou directement négocié entre les parties concernées. Les programmes de New York et de Vancouver sont basés sur une analyse coût-bénéfice classique. Des calculs effectués en amont ont montré que les paiements au bénéfice des propriétaires de forêt dans les bassins versants revenaient moins chers aux sociétés de distribution de l'eau que la construction de nouvelles installations de traitement. Dans ce cas précis, il n'était pas pertinent de calculer en détail le service environnemental (quantité et qualité). Le montant du paiement était uniquement basé sur le coût de l'installation supplémentaire de traitement des eaux qui aurait été nécessaire pour assurer la bonne qualité de l'eau en cas de perte de surfaces forestières. Ce type de paiements pour services environnementaux se différencie tellement des initiatives PES nouvelle tendance, que, dans le cas de ces derniers, l'on peut vraiment parler de changement de paradigme. Dans les initiatives PES antérieures, la pollution de l'environnement n'était pas compensée. Il n'y avait pas de nouveaux droits de propriété définis¹⁸, aucun besoin de bourses ou de réformes de la loi. Les risques de conflits étaient relativement faibles. Mais ces risques n'étaient pas totalement absents: au Costa Rica, ce sont plutôt les grands propriétaires fonciers que les petits exploitants disposant de peu de terres qui ont reçu des paiements; les communautés autochtones n'y avaient pratiquement pas accès.

Ce type de PES se caractérise par le fait qu'il requiert des contrats qui, en règle générale, déterminent un changement d'affectation des sols, mais les obligations contractuelles prévues cessent à la fin des paiements.

18 La Cour des comptes européenne: Integrität und Umsetzung des EU-EHS. Sonderbericht 6/2015 [<http://www.eca.europa.eu/de/Pages/DocItem.aspx?did=31989>].

DES PAIEMENTS POUR LA PROTECTION CONTRE L'ÉROSION, PARTIE INTÉGRANTE D'UN ACCORD COMPLEXE ENTRE DEUX COMMUNAUTÉS

Pour les villages de Kuhan et d'Ooch dans l'Himalaya indien, la rivière qui coule entre les deux communes revêt une grande importance. Afin d'assurer l'approvisionnement en eau pour leur activité agricole, les habitants de Kuhan ont endigué un bras secondaire de la rivière. Avec l'accumulation des sédiments, le lac de retenue a rapidement perdu sa capacité de stockage. La cause de l'important dépôt de sédiments était également dû au pâturage intensif pratiqué dans le village d'Ooch situé en amont de Kuhan. Les villageois ont donc négocié un accord. Kuhan a payé Ooch pour que ses habitants renoncent pendant huit ans au pacage sur les terres le long du fleuve. Afin d'éviter toute érosion future, Kuhan a également payé Ooch pour la réhabilitation de la rive et pour la plantation d'arbres. Dans les deux villages, l'ensemble de la communauté fut impliqué dans cette démarche ainsi que dans la mise en œuvre des mesures de réhabilitation, et le contrat fut discuté en présence de la majorité des habitants.¹⁹ Même si, dans ce cas, les paiements octroyés ne sont pas liés à une directive nationale, ce programme est très similaire aux programmes PES qui consistent principalement en une subvention accordée pour la mise en œuvre d'une mesure prise au titre d'intérêt général.

2) LES DONS VOLONTAIRES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE – DES INITIATIVES AXÉES SUR LA SENSIBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE

Dans ces programmes de paiement des services environnementaux (PES en anglais), les initiatives, par exemple la restauration écologique des forêts, sont financées au moyen de contributions de particuliers ou d'entreprises privées. Ce sont, en général, des entreprises privées qui souhaitent redorer leur blason au moyen de telles actions. La plupart des initiatives sont réalisées en rapport avec des projets miniers ou d'extraction du pétrole, des méga-barrages et l'exploitation de l'eau potable à l'échelle industrielle. Dans ce genre d'initiatives, les entreprises privées essaient soit d'éviter toute atteinte à leur image soit de contrer toute résistance des habitants. C'est ainsi que Coca-Cola et Fiji Water font des dons pour la réhabilitation des forêts; cela est censé réduire les impacts négatifs du captage d'eau potable par les groupes industriels sur les communes. Mais ces actions ne compensent pas le dommage causé aux communes, car elles ne sont pas nécessairement menées aux endroits où Coca-Cola et Fiji Water captent l'eau potable.

De telles initiatives volontaires ne sont généralement pas liées à des programmes gouvernementaux ni à des objectifs relatifs à la biodiversité. Il n'est pas précisé que les paiements sont équivalents aux dommages économiques ou écologiques causés. Seul le donateur

19 Supriya Singh: Payments for Ecosystem Services (PES) in India from the bottom-up. Centre for Science and Environment (CSE), India, 2009. Publié dans DowntoEarth, le deuxième journal en ligne du CSE, et en ligne sur CEECEC [www.ceecec.net/case-studies/payment-for-ecosystem-services-pes-in-india-from-the-bottom-up/].

décide du montant d'un paiement qui n'est pas fixé en fonction du service environnemental, mais uniquement en fonction de son budget. Il arrive, parfois, que les résultats soient représentés par des indicateurs de qualité simples, qui n'exigent ni mesure physique ni évaluation exactes de services environnementaux spécifiques. Aucune Bourse verte n'est requise et aucun crédit de services environnementaux n'est négocié. Certaines de ces initiatives consignent dans un contrat pour quelles mesures à prendre les dons ou les paiements sont octroyés. Ici aussi, les contrats ne s'appliquent qu'à la période relative au don. Le risque que de telles initiatives mettent en péril la cohésion des communautés n'est pas à écarter, lorsque les initiatives sont financièrement supportées par des entreprises dont le projet ou la présence sur place est rejetée par (une partie de) la communauté.

3) DES MESURES DE COMPENSATION FACULTATIVES POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION OU LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Des institutions publiques, des particuliers, des ONG ou des entreprises peuvent payer, à titre facultatif des crédits de compensation afin de (partiellement) contrebalancer des effets négatifs pour l'environnement. Les donateurs veulent ainsi éviter toute dégradation de leur image que pourrait provoquer une activité problématique ou répréhensible. Les maisons d'édition et les imprimeries offrent, par exemple, des produits dits climatiquement neutres. En achetant des crédits carbone pour compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES) causées par la production du papier, la neutralité climatique serait ainsi rétablie.

La FIFA achète des crédits carbone pour compenser les émissions de GES générées par les transports aériens des équipes de foot et des spectateurs des championnats du monde ou par la construction de nouveaux stades et infrastructures.²⁰ Des groupes de musique achètent des crédits carbone pour faire de la publicité avec des CD climatiquement neutres, des compagnies aériennes offrent des crédits CO₂ permettant à leurs clients, moyennant un supplément de quelques euros lors de l'achat, de compenser les émissions CO₂ de leur vol et ainsi de suite. Comme dans les exemples mentionnés plus haut, il n'existe aucun lien, dans ces initiatives, entre l'importance du versement et la valeur économique calculée du service environnemental à compenser. Néanmoins, la publicité pour de tels crédits laisse souvent à penser qu'un tel lien existe. En réalité, les prix pour ces crédits sont calculés sur la base d'une estimation de la disposition à payer: Combien le client est-il prêt à payer? À combien s'élève le budget des acheteurs potentiels? Et quels sont les frais des fournisseurs de crédits de compensation?²¹

20 Hartmut Stahl et al.: Green Goal™ Legacy Report, FIFA 2004. "In order to secure the climate neutrality of the 2006 FIFA World Cup in Germany, 92,000 tonnes of CO₂ equivalents had to be offset" (S. 14) [<http://www.oeko.de/oekodoc/292/2006-011-en.pdf>].

21 Julia Blasch / Mehdi Farsi: Retail demand for voluntary carbon offsets – a choice experiment among Swiss consumers. IED Working Paper 18, 2012 [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2145267].

4) DES PROGRAMMES DE DEPASSEMENT DES NIVEAUX LEGAUX DE POLLUTION OU DE DESTRUCTION DES MILIEUX NATURELS

Les initiatives PES de ce type nécessitent une modification de la loi: les seuils légaux fixés pour la destruction des milieux naturels ou pour la pollution de l'environnement pourront légalement être dépassés, dès lors qu'une mesure de compensation visant à compenser le dépassement du seuil est mise à exécution en un autre lieu. Cela signifie que la destruction ou la pollution du patrimoine naturel, qui auparavant était considérée comme un délit punissable et passible d'une amende, devient légale grâce à l'achat de crédits de compensation. Les parties affectées n'ont donc plus aucun moyen d'introduire un recours contre tout dépassement de seuil.

En outre, dans ce type de mesures, le prix du crédit de compensation ne reflète pas la valeur économique du service environnemental détruit. Le prix tient bien plus compte des frais de mise en œuvre de la mesure, des frais des autres possibilités offertes (les alternatives) en dehors du dépassement du seuil, des prix des produits similaires sur le marché, du rapport escompté entre l'offre et la demande et de la disposition à payer des acheteurs éventuels. Une équivalence écologique est également établie entre le dommage à compenser et la mesure de compensation. En règle générale, cela se fait à travers une procédure reconnue par l'État qui détermine les équivalences écologiques pour des services environnementaux de différente qualité. L'achat du nombre requis de crédits de compensation s'effectue, en général, au plus bas prix.

LA LOI NORVEGIEENNE SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ RENONCE A LA NOTION DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

En Europe, la législation en matière de protection de la nature fait de plus en plus référence à la notion de services environnementaux. Parmi les rares exemples récents qui vont à l'encontre de cette tendance, citons la loi norvégienne adoptée en 2009 et portant sur la préservation de la biodiversité. Un livre blanc du gouvernement norvégien explique pourquoi la prestation de services environnementaux ne devrait pas être inscrite comme objectif à atteindre dans la loi sur la biodiversité: *«[L'importance des] services environnementaux dépend de la qualité et du type de nature et des besoins respectifs des êtres humains. C'est pourquoi il serait bien plus préférable de préciser que l'Homme dépend de la nature [au lieu d'autoriser l'achat et la vente de services environnementaux], car c'est sur elle que repose la production, la culture, la santé et le bien-être». Plus loin, on peut lire: «Si les diversités biologique, paysagère et géologique, et leurs processus écologiques sont préservés, alors la nature offrira les services environnementaux correspondants.»*

MAIS OÙ EST LA DIFFÉRENCE?

La différence essentielle entre les programmes de paiement pour services environnementaux (PES) présentés, est que seuls les derniers permettent de dépasser des seuils (légaux). Cela change radicalement les initiatives PES et a de graves conséquences pour ceux qui y participent ou qui les subissent. De tels projets de compensation réduisent *systématiquement* les marges de manœuvre des personnes directement concernées, tant au niveau politique que légal, car le pollueur a la possibilité de justifier son dépassement de taux de pollution, en achetant des crédits de compensation. Ni les préjudices subis par les personnes concernées ni la dégradation de la nature dans un lieu donné ne peuvent être compensés par l'achat de crédits issus de projets de compensation localisés dans un autre lieu. Ainsi, les crédits de compensation conduisent inévitablement à (plus) d'injustice écologique dans les zones qui subissent de fortes atteintes écologiques, puisque cela permet d'augmenter encore plus des nuisances sur l'environnement déjà élevées. En outre, ces crédits provoquent régulièrement des conflits là où la mesure de compensation est exécutée, et lorsque les villageois se voient obligés, par exemple, d'adapter leur mode d'utilisation des terres, afin que le projet de compensation puisse fournir le service de compensation. Il ne s'agit pas là d'un mauvais coup du sort ni des conséquences d'une mauvaise gestion du projet, mais bien de l'expression d'un conflit d'objectifs entre d'une part, les mesures de restriction de l'usage local des terres, nécessaires pour commercialiser des crédits de compensation, et d'autre part, les besoins des populations qui justement dépendent de l'exploitation de ces mêmes terres. La promesse d'une solution gagnant-gagnant, bénéfique pour tous, ne peut donc être réalisée.

Les conséquences des réformes introduites dans le cadre des crédits de compensation sont particulièrement alarmantes. Des lois qui, auparavant, prévoyaient des sanctions, en cas de dépassement de pollution ou de destruction, autorisent maintenant de tels dépassements contre le paiement d'une redevance. Dans le cas du Brésil, le dépassement des seuils a même été ultérieurement légalisé avec la réforme du Code forestier de 2012 (p.ex. coupe illégale de bois dans des forêts). Les crédits de compensation sur les marchés pour compensation volontaire ne nécessitent aucune modification de la loi.

Toutefois, de tels crédits donnent une légitimité à des comportements qui, sans la possibilité d'une compensation, aurait été dénoncés comme irresponsables au vu des dommages causés à l'environnement.

Les projets de paiement des services environnementaux *avec* crédits de compensation, nécessitent des contrats bien plus détaillés que pour d'autres initiatives PES.²² Pour les projets offrant des crédits de compensation, les obligations contractuelles subsistent

22 Les Amis de la Terre International ont analysé plusieurs conventions de projets REDD (Réduction des Emissions GES résultant de la Déforestation et de la Dégradation des sols). Diego Cardona: Les résultats de ses recherches sont publiés dans l'article: Contratos REDD: Despojo ilegítimo, por vías legales. Dans: Leyes, políticas y economía verde al servicio del despojo de los pueblos. Biodiversidade 79, 2013: 56–65. Une publication du WRM [<http://wrm.org.uy/es/otra-informacion-relevante/leyes-politicas-y-economia-verde-al-servicio-del-despojo-de-los-pueblos/>].

plusieurs années, voire plusieurs décennies, au-delà de la période durant laquelle les participants au projet bénéficient de paiements. Toute personne qui signe un tel contrat de compensation PES s'engage, en règle générale, contractuellement à garantir la qualité du service environnemental bien après la période des paiements. Car, si le paiement d'une compensation justifie le dépassement d'un seuil légal, alors la mesure compensatoire doit garantir le service environnemental pour la période durant laquelle il continue à porter atteinte au service environnemental compensé. Faute de quoi, la nature et le climat en seront pour leurs frais!

1.3. LES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE COMPENSATION ET LEUR INTÉGRATION DANS LES MARCHÉS FINANCIERS

Ainsi, derrière l'appellation PES ou paiement pour services environnementaux se cachent des instruments qui, du fait de leurs impacts, ne peuvent être comparés entre eux. Selon l'instrument, les conséquences et les risques pour ceux qui les subissent ou pour ceux qui participent au projet diffèrent considérablement.

A une extrémité du spectre, dans le cas des deux villages indiens de l'Himalaya (voir encadré ci-dessus), les négociations entre deux parties de force égale résultèrent en un accord conclu par les deux parties et portant sur une restriction d'usage limitée dans le temps. En plus du paiement d'une somme d'argent déterminée, l'accord prévoyait également une rémunération non monétaire pour les restrictions d'usage convenues. Ensemble, les deux villages ont restauré les rives qui jouent un rôle important dans la lutte contre l'érosion. La compensation monétaire ne reposait pas sur le calcul de services environnementaux qui auraient d'abord dû être appréciés et quantitativement mesurés, et dont le maintien et la qualité auraient dû être vérifiés de manière continue. Les deux parties ont plutôt négocié un accord résolvant le problème qui a affecté l'approvisionnement en eau dans un des villages et qui a été causé par l'utilisation des terres dans l'autre village.

Dans l'exemple des villes de New York et de Vancouver, il s'agissait de paiements versés aux propriétaires de forêts situées en dehors de la ville. En effet, la quantité et la qualité de l'eau potable dépendaient de la façon dont ces derniers utilisaient leurs terres. Cela coûtait moins cher de donner de l'argent aux propriétaires des forêts dans des zones de captage que de construire des stations de traitement des eaux ou des châteaux d'eau. Est-ce que la fixation d'une valeur monétaire pour le service environnemental «Régulation hydraulique et filtration de l'eau par le sol forestier», aurait pesé sur le choix en faveur du programme PES ou sur le montant du paiement? Probablement pas. Si une telle valeur monétaire pour le service environnemental «Régulation de l'eau» avait existé lors de la mise en place des programmes, elle n'aurait pas non plus eu d'incidence sur le montant du paiement, car la valeur calculée aurait été très élevée. Des études récentes la chiffrent à env. 9 milliards de dollars.²³ Les facteurs décisifs pour la fixation du montant du paiement étaient plutôt les

23 Geoffrey Heal (1999): Valuing Ecosystems Services. Paine Webber Working Paper No. 98-12. [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=279191]

coûts des autres mesures visant à assurer la quantité et la qualité de l'eau potable. De tels accords au niveau local, dans l'intérêt mutuel de toutes les parties concernées, existent depuis longtemps.

A l'autre extrémité du spectre, on trouve les instruments pour qui la nature peut être décomposée en unités de services environnementaux mesurables (stockage du carbone, refuge de biodiversité etc.). Ces unités sont comparées en termes de qualité et de service, transformées et vendues en tant que crédits ou commercialisés en lots de qualité ou de service différents. Les services environnementaux de différents lieux doivent être comparables et échangeables, puisque les crédits doivent contrebalancer des détériorations ou des destructions ayant eu lieu ailleurs. Les autorités, les prestataires et les acheteurs sont obligés de reconnaître comme équivalentes les unités de service provenant d'endroits différents.

Certains instruments de compensation vont même au-delà. Ils ont développé des modèles de calcul permettant de négocier les unités de *différents* services environnementaux comme équivalentes. À titre d'exemple, le mécanisme d'échange des crédits carbone provenant des projets du *Mécanisme de développement propre*, repose sur des unités de 1 tonne d'équivalent CO₂ (CO₂e). Le e minuscule (pour *équivalent*) renvoie au fait que les crédits ne représentent pas forcément une réduction des émissions de CO₂, mais également d'autres gaz à effet de serre, comme le méthane par exemple. Mais comme l'impact du méthane sur le climat diffère de celui du CO₂ (les différences qui ne sont pas directement liées à l'effet de serre ne sont même pas prises en compte), il est nécessaire d'avoir un facteur de conversion pour comparer les deux gaz. La Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques a repris la formule du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évaluation du climat (GIEC) selon laquelle, pour l'échange de crédits carbone, une réduction de une tonne de méthane équivaut à une réduction de 25 tonnes de CO₂. Dès lors qu'elle a été acceptée, cette formule de conversion a permis de compenser les émissions de méthane par la réduction des émissions de CO₂. Il existe également des facteurs de conversion pour la diversité biologique. Ils établissent une équivalence entre, par exemple, un hectare très adapté pour abriter les chauves-souris et une surface plus grande, mais moins adaptée aux chauves-souris. Si le facteur de conversion est reconnu par les autorités chargées du programme, il est possible de détruire l'habitat de qualité plus élevée, dès lors qu'une zone de moyenne qualité, mais proportionnellement plus grande est protégée ailleurs (voir également l'exemple au chapitre 3: Mr Paterson, l'ancien ministre britannique de l'environnement affirme que 1 million d'arbres nouvellement plantés peuvent compenser la destruction d'une forêt vieille de 400 ans qui contient moins de 1 million d'arbres).

Le marché des droits d'émission est actuellement le marché de services environnementaux le plus intégré dans la finance. Les services deviennent des actifs financiers, des produits spéculatifs et l'on parie sur leur valeur dans l'avenir. Il est ainsi possible aujourd'hui d'acheter des crédits d'émission à un prix déterminé, avec une livraison à échéance ultérieure. Ces contrats d'achat sont par ailleurs, eux-mêmes négociables. De grandes quantités de crédits peuvent s'acheter (ou se vendre) à bas prix, et il est possible de parier sur la hausse (ou la

baisse) du prix, résultant de la raréfaction de l'offre (ou du tassement du marché). Dans ce cas, les crédits peuvent se vendre (ou s'acheter) à profit. En règle générale, ceux qui sont impliqués sur place dans les projets, n'ont aucune influence sur cette spéculation ni sur les conséquences au niveau de l'évolution des prix des crédits d'émission. Du fait d'une plus grande participation des marchés financiers, le prix qu'ils obtiennent dépend de ces pratiques spéculatives. «*Le marché des crédits d'émission ne s'occupe pas du développement durable, mais plutôt du calcul du prix des crédits*», confirme Jack Cogen de Natsource LLC, une entreprise qui négocie des crédits d'émission et qui, en 2007, faisait partie des grands acheteurs de crédits carbone destinés à être revendus à des entreprises²⁴.

Jusqu'à présent, les marchés de crédits biodiversité présentent une structure moins complexe que le système d'échange des quotas d'émission. Un exploitant qui n'a pas totalement épuisé ses limites légales – ou une entreprise qui propose des crédits de compensation – négocie directement avec l'acheteur du crédit pour le service environnemental correspondant. Normalement, on achète les crédits pour ses besoins propres (compensation d'un dépassement de seuil) et ils ne sont pas revendus ultérieurement. La plupart du temps, le prix est directement négocié entre le vendeur et l'acheteur.

Mais il existe également pour ces marchés, des plateformes boursières et des banques de biodiversité où les crédits s'échangent. Cela engendre plus de produits financiers, et les intermédiaires exercent plus d'influence sur la formation des prix. Si de telles structures se créent, le prix dépendra plus du volume des échanges sur la plateforme en question. Cela réduit également la possibilité d'influencer les prix, aussi bien pour ceux qui proposent les crédits que pour les utilisateurs finaux. Le négoce des bons (crédits) de réhabilitation des forêts, tels que prévus par le Code forestier brésilien de 2012, a lieu, par exemple, sur la Bourse verte à Rio de Janeiro (BVRio). Les acheteurs et vendeurs intéressés peuvent s'enregistrer sur cette plateforme et acheter ou vendre les crédits correspondants, dits *Cota de Reserva Ambiental* (CRA). Chaque crédit CRA représente un hectare de forêt et peut être utilisé en remplacement de la réhabilitation ou du reboisement d'un hectare dans des écosystèmes forestiers équivalents. Un crédit peut être échangé plusieurs fois avant d'être acheté aux fins de compenser un déboisement effectué dans le passé et qui dépasse le seuil légal.

Les marchés se complexifiant toujours plus, il devient de plus en plus nécessaire de pouvoir comparer les actifs négociés. Lorsque les entreprises ne sont pas les seules à acheter les crédits de compensation pour compenser le dépassement du seuil légal prévu en cas de pollution ou de détérioration de milieux naturels, et que les crédits sont également négociés par d'autres acteurs, on assiste à la formation d'un marché secondaire. Par contre, ceux dont la terre préserve le service environnemental négocié, ne peuvent plus intervenir sur ce marché secondaire. En outre, de plus en plus de documents sont requis pour la commercia-

24 Jack Cogen collaborateur de Natsource LLC le 5 décembre 2005 lors d'une manifestation parallèle à la Conférence des Nations unies sur le réchauffement climatique à Montréal (COP11), organisée par International Emissions Trading Association et la Banque mondiale.

lisation, afin de démontrer l'équivalence nécessaire des crédits issus de différents projets. Les exigences accrues pour démontrer l'équivalence de différents crédits augmentent les coûts de transaction pour les projets d'où proviennent les crédits, et ce, de manière significative et sans que le prix de vente obtenu à ce niveau n'augmente simultanément en conséquence.

1.4. LES BIENS IMAGINAIRES DES MARCHÉS DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Lorsque, sur les marchés financiers, les banquiers, les courtiers, les intermédiaires ou les entrepreneurs négocient ou spéculent sur les céréales, le pétrole ou le coton, ils savent bien qu'une quantité déterminée de ces marchandises existe physiquement quelque part, dans un entrepôt, sur un champ ou dans un pétrolier. Ce qui est négocié en bourse, ce sont des substituts en papier ou électroniques représentant la marchandise négociée avec une qualité et une quantité clairement définies.

Dans le cas des services environnementaux, ce sont également des substituts en papier qui sont négociés. Ils constituent la garantie que le service environnemental proposé existe à un endroit donné, avec une qualité et une quantité déterminées. Ces substituts s'appellent crédits de compensation ou *offset* en anglais. Cependant, l'exactitude avec laquelle la qualité et la quantité du service environnemental peuvent être définies n'est pas comparable à l'exactitude qui est requise sur les marchés financiers, pour les marchandises commercialisées au niveau mondial.

Tout négoce est une promesse. Plus le marché est complexe, plus importantes sont les garanties que réclament les acheteurs pour avoir confiance dans la qualité et la quantité de la marchandise négociée, telles qu'elles sont déterminées au début de la chaîne de commercialisation. Lorsqu'on est loin de la source, il n'y a pas moyen de vérifier sur place la véracité des affirmations. C'est pourquoi d'autres éléments doivent garantir que l'achat de substituts pour avoir des oranges fraîches ne donne lieu à la livraison de pommes pourries. Une bourse ne peut, à long terme, fonctionner sans justificatifs dignes de confiance. C'est la raison pour laquelle les marchandises échangées au niveau mondial sont négociées sur la base d'unités normalisées, mesurables et reconnues. Même la qualité des différentes unités doit être comparable et facilement vérifiable, et doit varier le moins possible tant au niveau régional que local. De telles exigences posent vraiment problème lors du négoce de crédits de compensation pour services environnementaux, car le crédit négocié représente la promesse de maintenir un service environnemental précis.

Ce service environnemental était menacé et le fournisseur du crédit promet de renoncer à procéder à sa destruction prétendument programmée ou à polluer l'environnement. Le crédit représente cette action à laquelle on a renoncé.

Il est déjà compliqué de définir de façon suffisamment fiable pour les marchés financiers, des marchandises comme le café, l'huile, le coton ou les céréales. Pour la plupart des services environnementaux, il n'existe toujours pas de définitions harmonisées et concer-

tées permettant de déterminer la qualité et la quantité du service environnemental. Et pourtant, et en dépit de cela, certains services environnementaux tels que «le stockage du carbone» sont également négociés en bourse, sous forme de crédits et de certificats, avec comme unité de mesure 1 tonne de CO₂.

La majorité des crédits carbone négociés proviennent de projets qui sont enregistrés auprès du Secrétariat des Nations unies pour le changement climatique, comme projets du *Mécanisme de développement propre (MDP)*. Le MDP fait partie intégrante du protocole de Kyoto, l'accord international sur le changement climatique des Nations unies.

Les pays industrialisés soumis à des valeurs limites d'émission obligatoires peuvent acheter de tels crédits MDP, s'ils veulent dépasser les seuils fixés par le protocole de Kyoto. Lorsqu'à l'échéance de la première période d'engagement du protocole de Kyoto en 2012, seuls quelques pays industrialisés s'engagèrent à réduire les GES pour une deuxième période allant de 2013 à 2020, la demande en crédits MDP chuta fortement et les prix s'effondrèrent. En mai 2015, les crédits MDP étaient négociés à moins de 0,50 euros. Des études montrent que plusieurs crédits MDP, sinon la plupart, ne représente pas de réduction d'émission telle que définie par les Nations Unies. Conformément à cette définition, l'additionnalité des réductions d'émission réalisées doit être clairement justifiable. Toutefois, cela est d'une façon générale impossible pour les réductions qui sont calculées sur la base d'émissions prévues, mais non réalisées par la suite. Ce calcul repose sur une valeur de référence hypothétique. Si le commerce mondial de pommes suivait l'exemple du système d'échange de crédits carbone, l'achat d'une tonne de «pommes» pourrait aboutir à la livraison d'une tonne de pommes pourries, de pommes fraîches ou même d'épluchures de pommes.

Comme le montre le système d'échange des crédits carbone, un marché peut exister sans que la quantité et la qualité des marchandises échangées ne soient clairement déterminées, et ce, tant que les autorités responsables acceptent l'équivalence des crédits et des certificats sur le marché. La bourse du carbone montre aussi clairement que le marché des «biens imaginaires» est vulnérable à la fraude. Peter Younger d'Interpol, la police internationale, porte un regard critique sur les crédits carbone issus de projets forestiers: *«Ils n'achètent pas de marchandises disponibles physiquement, de biens tangibles, mais juste un morceau de papier. [...] En fait, ils pourraient simplement prétendre être propriétaires de quelque chose que l'on peut voir pour, ensuite, vendre quelque chose que l'on ne voit pas. Puis, ils mettent ce produit sur le marché des crédits carbone et le vendent.»*²⁵

25 John Vidal: UN's forest protection scheme at risk from organised crime, experts warn. The Guardian, 5. Octobre 2009. [<http://www.theguardian.com/environment/2009/oct/05/un-forest-protection>].

1.5. CRÉDITS DE COMPENSATION: LE SCÉNARIO HYPOTHÉTIQUE QUI CHERCHE À SAVOIR CE QUI AURAIT PU SE PASSER SI...

Les crédits carbone permettent à l'acheteur de prétendre que les dommages qu'il a causés ont été compensés. Toutefois, pour justifier cela il ne suffit pas que des émissions aient été réduites ou qu'un bout de forêt ait été préservé. La mesure doit avoir lieu *en sus* des mesures prévues de toute façon. Si la forêt qui a été préservée, n'était pas menacée de déboisement, alors la préservation ne vient rien compenser du tout. Lorsque la quantité de crédits générés pour un projet de compensation climatique est calculée, il faut déterminer à la tonne près combien de CO₂ *aurait* été libéré en l'absence du projet MDP, ce qui est impossible à vérifier! La base du calcul reste nécessairement hypothétique. Nonobstant cela, un tel calcul des émissions hypothétiques fait partie de chaque projet de compensation climatique. Pour les projets forestiers qui négocient des crédits carbone, la superficie de forêt non déboisée est de plus calculée en tonnes de CO₂ économisées, ce qui nécessite des estimations sommaires supplémentaires. Les projets de compensation calculent la quantité de crédits générés sur la base d'un scénario purement hypothétique. C'est pourquoi l'on qualifie les crédits carbone de «biens imaginaires». Ils sont calculés sur la différence entre la situation d'aujourd'hui et la situation telle qu'elle aurait pu être aujourd'hui (sans projet). Objectivement parlant, les acheteurs paient plus les crédits de compensation pour raconter une belle histoire que pour des services environnementaux ou des économies d'émission supplémentaires que l'on peut prouver. Ou pour reprendre l'auteur et militant Gar Lipow: *«Les prix littéraires sont merveilleux, mais pas quand ils sont décernés à une tenue des livres de comptes innovante.»*²⁶

26 Gar Lipow: *Zombie carbon trading's latest resurrection*. Grist, 15.1.2014. [<http://grist.org/article/zombie-carbon-tradingslatest-resurrection/>]

2. WHO'S WHO DES CRÉATEURS DES MARCHÉS DE CAPITAL NATUREL

Définition de la nature comme productrice de services environnementaux, transformation de milieux écologiques en capital naturel, réduction des forêts, des zones humides et autres écosystèmes en unités qui permettent une évaluation économique, monétarisation et commercialisation des unités de service ainsi calculées, tous ces processus n'ont pas lieu de manière spontanée. Il faut des forums et des conférences qui réunissent les acteurs partageant un intérêt commun et qui leur donnent l'occasion de diffuser des idées et des méthodes et d'en accélérer la mise en œuvre. Les initiatives doivent être coordonnées afin d'assurer l'acceptation de cette nouvelle compréhension de la nature.²⁷ Et puis il est indispensable de financer les différentes manifestations et conférences. Les programmes financés par des fonds publics contribuent de manière décisive au développement du dispositif méthodologique, à la collecte des données nécessaires ainsi qu'à la sensibilisation du public à la nouvelle approche de la nature et à l'acceptation des instruments qui lui sont liés. Cela comprend également la réduction des fonds publics pour les instruments reconnus de protection de la nature.

Bien que dans ce chapitre, l'État n'apparaisse pas comme acteur, il convient toutefois de le mentionner et de rappeler qu'il joue un rôle clé dans la transformation de la nature en un capital naturel qui peut être intégré dans les circuits financiers, via des instruments fondés sur les mécanismes de marché. D'ailleurs, ce sont en premier lieu les gouvernements qui créent les marchés de services environnementaux – ce qui représente une véritable gageure. Il faut d'abord, introduire les valeurs limites pour les différents services environnementaux ou alors transférer la gestion publique des services environnementaux au secteur privé. Mais il n'incombe pas à l'État la seule charge de créer une demande pour ces nouveaux services. Il doit également garantir que les services environnementaux nouvellement définis sont disponibles en qualité et quantité suffisantes et que l'infrastructure existe pour le commerce, par exemple au moyen de crédits de compensation. En outre, il revient à l'État de décider pour quels services environnementaux il convient de fixer des valeurs limites et d'introduire des instruments de marché pour l'application de ces seuils. C'est l'État qui supervise les transactions boursières et qui assure la fluidité du marché des crédits pour les services environnementaux réglementés. Les coûts que cela implique, sont en règle générale, couverts par des fonds publics.²⁸

27 Cf. p.ex. Ulrich Brand / Alice B.M. Vadrot: Epistemic Selectivities and the Valorisation of Nature: The Cases of the Nagoya Protocol and the Intergovernmental Science-Policy Platform for Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) Law, *Environment and Development Journal* 9(2), 2013. Les auteurs décrivent «la manière dont la perception des problèmes et le cadre national composé d'institutions, de concepts et d'instruments pour la 'résolution' de ces problèmes sont acceptés pour, en fin de compte, devenir hégémoniques» (p. 205). Pour un résumé, voir: [<http://www.lead-journal.org/abstracts/13202.htm>].

28 Esteve Corbera et al.: Equity implications of marketing eco-system services in protected areas and rural communities: Case studies from Meso-America. *Global Environmental Change* 17(3/4), 2007: 365-380.

Ce chapitre présente quelques uns des acteurs majeurs qui sont impliqués au côté des instances gouvernementales dans la transformation de la nature en capital naturel. C'est de façon insidieuse que ces acteurs changent notre perception des forêts, des prés et des autres milieux naturels, et facilitent ainsi la transformation du droit de l'environnement. En lieu et place des valeurs limites obligatoires et du risque de payer une amende pour tout dépassement, on voit apparaître des incitations et des redevances sous forme de crédits de compensation, qui rendent le dépassement des seuils conforme à la loi. Les amendes sont remplacées par des redevances qui sont souvent reversées à des prestataires privés de service environnementaux. Avec ces modifications législatives, les incitations à la prévention ou à la réduction des effets néfastes sur l'environnement disparaissent aussi, car les coûts du dépassement des seuils deviennent calculables. Ils sont désormais estimés en fonction du prix de la compensation et ne comportent plus le risque de sanctions financières au montant incalculable, si le dépassement des valeurs limites devait faire l'objet de poursuites judiciaires. En effet, avec l'introduction de paiements de compensation pour non respect des seuils, ce risque n'existe plus. Tandis que le dépassement des valeurs limites devient légal contre le paiement d'une redevance, les victimes, elles, ont de plus en plus de mal à exiger la réparation ou la prévention de dommages.

D'autres acteurs se pressent nombreux sur les marchés actuels de services environnementaux, à côté des vendeurs et des acheteurs. Il est nécessaire de définir des droits, de rédiger les dossiers de projet et de les évaluer. Les projets de compensation eux-mêmes nécessitent un audit indépendant. Les services environnementaux doivent être commercialisés et les crédits doivent être mis en vente. Les intermédiaires organisent une sorte de bazar où les vendeurs et acheteurs se rencontrent et établissent même souvent le prix d'avance. Ainsi la méthode d'évaluation très sophistiquée, élaborée par des universitaires, qui avec leur travail préparent les fondements idéologiques et méthodologiques de ces marchés, ne revêt, dès lors, plus aucune importance pour la fixation du prix pour les crédits de compensation.

2.1. LES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES

La Banque mondiale est un des partisans les plus ardents de l'évaluation économique de la nature. Ainsi, elle est à l'avant-garde d'une tendance qui met en péril les pratiques d'utilisation du sol des petits fermiers et des habitants des forêts. Le commerce des crédits de compensation sert également les intérêts de la Banque mondiale, car ils permettent de compenser les projets nuisibles à l'environnement qu'elle finance dans les secteurs minier, des infrastructures, de l'exploitation industrielle du bois, de l'agriculture et des grands barrages. La Banque mondiale encourage par exemple, les projets de préservation des forêts en République démocratique du Congo, avec pour but des crédits carbone. Ces crédits sont ensuite mis aussi à disposition des grands groupes miniers ou de production d'huile de palme au Congo, alors que grâce encore au soutien de la Banque mondiale, ces multinationales aménagent de vastes plantations ou exploitent les matières premières, détruisant ainsi la forêt. La Société financière internationale (SFI), l'institution du Groupe

de la Banque mondiale, chargée du financement des opérations du secteur privé, participe à hauteur de 5 % au plus grand projet minier de l'histoire du continent africain, le projet Simandou qui extraira du minerai de fer en Guinée, en Afrique de l'ouest. Bien que le projet détruise l'habitat d'une espèce de chimpanzés, la SFI peut quand même promouvoir le projet, puisque le consortium de sociétés souhaite protéger, ailleurs, un habitat similaire.

La Banque mondiale ne fait pas que soutenir des initiatives pour commercialiser les crédits de compensation. Elle a, également, joué un rôle majeur lors de la préparation de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire. Depuis 2010, elle est aussi la force motrice derrière l'initiative WAVES (*Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services*), un programme sur cinq ans pour comptabiliser le capital naturel dans des pays choisis. La Banque mondiale affirme que cette initiative est importante, car le capital naturel est une ressource essentielle, en particulier pour les pays les moins développés.²⁹ Actuellement, l'initiative WAVES finance la comptabilisation du capital naturel dans les pays suivants: Botswana, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Madagascar, Philippines et Rwanda. L'aide financière est assurée par le Danemark, la Commission européenne, la France, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas, la Suisse, la Grande-Bretagne ainsi que par des organisations internationales de protection de la nature telles que Conservation International (CI) qui réalise à Madagascar une étude pilote sur l'évaluation économique de la nature.

Le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'UICN (l'Union Mondiale pour la Nature) collaborent étroitement depuis des années, afin de promouvoir l'évaluation économique de la nature. Le projet sur les aspects économiques des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) travaille sous l'égide du bureau genevois du PNUE, et l'initiative de financement du PNUE³⁰ héberge le secrétariat de la Déclaration du Capital naturel, que les banques privées avaient présentée en marge de la Conférence de Rio+20, en 2012. Aussi bien le PNUE que l'UICN défendent, avec véhémence, l'idée de financer la protection des forêts à travers le système d'échange des crédits carbone issus de projets forestiers. Ces projets forestiers sont aussi connus sous le nom de «projets REDD+». Cet acronyme désigne la réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (*Reducing Emissions from Deforestation and Degradation of Forests in developing countries*).

2.2. LES MULTINATIONALES

Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (*World Business Council for Sustainable Development, WBCSD*), est un des groupes de pression les plus puissants au niveau des Nations Unies. Parmi ses membres figurent des groupes comme Syngenta, Rio Tinto et Holcim. Le Conseil s'est fermement engagé en faveur de du système d'échange de quotas d'émission et autres crédits de compensation. Le rapport intitulé «Vision 2050: la nouvelle feuille de route des entreprises», a été établi par les plus grandes multinationales

29 Site internet de WAVES [<https://www.wavespartnership.org/en>].

30 UNEP Finance Initiative [<http://www.unepfi.org/>].

au monde.³¹ Dans son introduction, il est souligné que les entreprises doivent changer leurs stratégies afin d'y inclure la durabilité écologique, que ces changements seraient non seulement nécessaires, mais également faisables, et que la durabilité environnementale offrirait, en tant que stratégie, des opportunités d'affaires insoupçonnées aux entreprises.

Le «Manuel des entreprises pour l'évaluation des services environnementaux » propose aux entreprises des méthodes qui leur permettent de tirer profit des opportunités des services environnementaux qui sont économiquement évaluables.³²

Les entreprises qui participent aux initiatives d'évaluation de la nature, coopèrent avec les grandes organisations de protection de la nature. On peut lire dans un rapport³³du réseau, *Business for Social Responsibility*, qui regroupe plus de 250 entreprises très influentes, que 35 d'entre elles participent à des programmes de paiement pour services environnementaux (PES) ou à des projets dévaluation économique de la nature, en partie en collaboration avec des organisations de protection de l'environnement. À titre d'exemple, l'UICN coopère avec Akzonobel, ENI, Holcim, Rio Tinto et Shell. L'organisation *The Nature Conservancy* cite comme partenaires, Dow Chemical, Shell et la Walt Disney Company. BHP Billiton renvoie à *Conservation International* comme partenaire de ses projets de compensation. Le WWF, Flora and Fauna International et le laboratoire d'idées World Resources Institute sont les partenaires d'Anglo American et de British American Tobacco.

Au Gabon, la multinationale de l'agro-alimentaire OLAM investit dans des plantations de cacao abandonnées, dans une zone sans intérêt pour la production marchande de bois et la réalisation de plantations de palmier à huile. Le projet doit créer des crédits carbone (OLAM a de l'expérience avec de tels projets, vu que le groupe gère un projet MDP au Vietnam). Juste à côté, l'entreprise Atama abat des forêts entières pour en faire la plus grande plantation de palmiers à huile dans le bassin du Congo. En République du Congo, OLAM soutient le gouvernement pour l'élaboration d'un cadre commercial solide, destiné à développer et commercialiser les crédits issus de projets de protection des forêts.

À côté d'autres grands groupes³⁴, la multinationale minière Rio Tinto teste la mise en œuvre des directives du Conseil économique en matière d'évaluation économique des écosystèmes. Dans un rapport sur un projet de paiement pour services environnementaux (PES) en Mongolie, Rio Tinto écrit: «*L'importance croissante de la prospection, y compris dans des pays en voie développement, fait que les éventuels conflits territoriaux deviennent un*

31 WBCSD: Vision 2050: la nouvelle feuille de route des entreprises. WBCSD, 2010 [<http://www.wbcsd.org/pages/edocument/edocumentdetails.aspx?id=219>]. Voir aussi la vue d'ensemble du rapport [<http://www.wbcsd.org/vision2050.aspx>].

32 WBCSD et al.: Entreprises et écosystèmes: Comprendre, Evaluer et Valoriser – Un guide pour améliorer la prise de décision en entreprise (CEV), 2011 [<http://www.wbcsd.org/work-program/ecosystems/cev.aspx>]. [<http://www.wbcsd.org/pages/edocument/edocumentdetails.aspx?id=104&nosearchcontextkey=true>].

33 Business for Social Responsibility: Private Sector Uptake of Ecosystem Services Concepts and Frameworks, 2013.

34 Les autres compagnies sont Arcelor Mittal, Lafarge, ENI, Eskom, Holcim, Syngenta et Weyerhaeuser [<http://www.wbcsd.org/work-program/ecosystems/cev/roadtesters.aspx>].

sujet de plus en plus important pour Rio Tinto. [...] En 2004, nous avons adopté une stratégie relative à la biodiversité en guise de réponse à ces menaces, mais aussi aux opportunités offertes par les questions liées à la biodiversité et aux services environnementaux. Des organisations de protection de la nature telles que Flora and Fauna International, Birdlife International, l'UICN, Biodiversity Consultancy et Hardner & Gullison soutiennent Rio Tinto dans la conception et l'élaboration des programmes de biodiversité qui sont parfaitement adaptés à chaque besoin spécifique. [...] Les initiatives de compensation de la biodiversité aident Rio Tinto à réaliser ses objectifs en termes d'incidence nette positive sur l'environnement. De cette manière, l'entreprise satisfait aux normes réglementaires, tout en maximisant les retombées positives dues à la protection de la nature.»

Comme le souligne une étude effectuée en Colombie, les projets de compensation pour crédits biodiversité légitiment non seulement l'accaparement de surfaces énormes pour l'exploitation minière et les projets d'infrastructures, mais ont aussi besoin de grandes surfaces de terres supplémentaires. L'organisation colombienne Fundepublico rapporte que «*les entreprises ne trouvent plus de terres comme zones de compensation*», tandis que «*les autorités environnementales ne savent pas précisément où les surfaces des prétendus projets de compensation se situent*». Fundepublico ajoute que «*pour ce qui est des surfaces de compensation, on ne sait pas encore comment harmoniser l'offre et la demande. Soit dit en passant, il s'agit là d'une question assez compliquée, sachant qu'en Colombie, plus de 8 millions d'hectares font l'objet d'activités minières. Plus de 130 compagnies gazières et pétrolières présentes dans le pays (parmi lesquelles Shell, Oxy, Chevron, ExxonMobil et Petrobras) se partagent 1,5 million d'hectares. Qui plus est, des milliers de kilomètres de routes qui traverseront toutes des hauts lieux, très sensibles, de biodiversité, sont actuellement programmés. C'est pourquoi, une des questions essentielles est de savoir d'où proviendront les centaines de milliers d'hectares qui seraient requis pour les surfaces de compensation correspondantes.*»

Les surfaces de compensation ne sont pas intéressantes seulement pour les entreprises minières ou les sociétés immobilières. Des compagnies aériennes, des constructeurs automobiles et des entreprises de l'industrie du spectacle s'intéressent à leur tour tout autant aux crédits CO₂. Des organisations internationales de protection de la nature à l'instar de Conservation International, The Nature Conservancy et du WWF jouent également, au niveau de ces projets, un rôle important en tant que médiateurs, gestionnaires de projet et courtiers de ces crédits carbone.³⁵

2.3. LE SECTEUR FINANCIER

En 2012, au sommet de Rio+20, des banques privées volèrent la vedette aux gouvernements du monde avec leur Déclaration du Capital naturel (*Natural Capital Declaration*). Cette déclaration était signée par plus de 40 directeurs de banques, de sociétés d'investissement et d'assurance à travers le monde. Leur définition de la nature y est présentée

35 Cf. la liste des études de cas à la fin de ce texte.

comme suit: «*Le capital naturel comprend les biens naturel de la Terre (le sol, l'air, l'eau, la faune et la flore) et les services environnementaux qui en résultent et qui rendent la vie humaine possible. Les biens et services environnementaux issus du capital naturel se chiffrent en milliers de milliards de dollars par an et fournissent nourriture, fibres, eau, santé, énergie, sécurité climatique et aussi d'autres services essentiels à tous. Ni ces services ni le stock de capital naturel qui les fournit ne sont adéquatement évalués en termes comparables au capital créé par les humains et au capital financier. Bien que fondamentaux à notre bien-être, leur usage quotidien demeure quasiment inaperçu au sein de notre système économique.*» Cette déclaration fait clairement ressortir la nécessité, pour le secteur financier, de veiller à la visibilité économique de la nature.

2.4. LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE PROTECTION DE LA NATURE

Les grandes organisations internationales de protection de la nature, Conservation International (CI), The Nature Conservancy (TNC), World Wide Fund for Nature (WWF), Wildlife Conservation Society (WCS) et Flora and Fauna International (FFI) participent toutes à des projets de protection des forêts et de la biodiversité qui négocient des crédits de compensation. Elles s'engagent également dans des initiatives qui proposent des crédits de compensation comme nouvelle variante des programmes PES, particulièrement lucrative et attractive. D'autres organisations comme *Environmental Defense Fund*, bien que ne participant pas directement à des projets de compensation, contribuent de manière décisive à diffuser ce concept, en faisant du lobbying auprès des Nations Unies et des forums d'entreprises. TNC, CI, WCS et l'organisme de certification Rainforest Alliance, ont développé conjointement une norme de certification pour projets forestiers qui génèrent des crédits de compensation, à savoir le *Climate, Community & Biodiversity Standard* (CCBS). Entre 2004 et 2008, CI et WCS ont hébergé le secrétariat du Programme de compensation pour les entreprises et la biodiversité (*Business and Biodiversity Offsets Programme*) qui fait montre de beaucoup d'engagement pour la promotion des banques de biodiversité et des initiatives de commercialisation des crédits de compensation. Avec leur Projet de capital naturel (*Natural Capital Project*, à ne pas confondre avec la Déclaration du capital naturel du secteur financier), le WWF, TNC, les universités de Stanford et du Minnesota ont élaboré des «*approches pratiques basées sur des données scientifiques ainsi que des logiciels permettant de quantifier les services fournis par la nature, de les cartographier et de les évaluer économiquement. La comptabilisation des services environnementaux révèle de nombreux services rendus par la nature, dévoile les avantages de scénarios prévisionnels alternatifs et aide les personnes à prendre des décisions plus avisées sur l'utilisation des terres ou de l'eau.*» Seul bémol, les ONG partenaires du *Natural Capital Project* n'expliquent pas la manière dont ces approches et logiciels peuvent concrètement aider les petits paysans et les habitants des forêts. Les décisions avisées de ces derniers, consistant à s'opposer à ces projets gérés par des entreprises qui participent aussi au projet de capital naturel, sont régulièrement ignorées et souvent réprimées avec violence.

Selon ses statuts, le MDP ne doit pas uniquement aider à réduire les émissions, mais

également contribuer au développement durable. Des plaintes récurrentes venant d'ONG, comme quoi ce n'est justement pas le cas, sont rapportées en 2011 par Michael Grubb, ancien économiste en chef auprès de l'entreprise britannique Carbon Trust, en ces termes: *«Après avoir créé pour la réduction des émissions de CO₂, un mécanisme axé sur le marché, de nombreuses personnes semblent s'attendre à ce qu'il ne fonctionne pas comme un mécanisme de marché. Ils espèrent qu'il contribuera à réduire la pauvreté, favorisera le développement durable et d'autres retombées positives. Pourtant, ceux qui créent un marché ne doivent pas s'étonner que ce marché fonctionne comme un marché: il recherche les produits les plus rentables et veut savoir où il peut faire le plus de profits. Ceux qui ne s'attendaient pas à ce qu'un instrument de marché fonctionne de la sorte, n'avaient tout simplement aucune idée de ce qu'ils encourageaient.»* L'on peut s'attendre à ce que les espoirs et les promesses que les organisations de protection de la nature placent dans l'évaluation économique de la nature s'évanouissent, tout comme l'espoir que les projets MDP contribuent à un développement durable.

2.5. LES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET LES TENEURS DE MARCHÉ

Ces dernières années, bon nombre d'entreprises spécialisées et de sociétés de conseil ont vu le jour afin de tirer profit de ce nouveau marché des services environnementaux. Des organisations telles que Ecosystem Marketplace et Global Canopy Capital assurent la visibilité des marchés. Les fournisseurs de crédits CO₂, comme Carbon Neutral Company, Climate Care et la Bolsa Verde do Rio de Janeiro facilitent la commercialisation et la vente des crédits carbone issus de projets de protection des forêts, de la biodiversité et de reboisement. Des fonds d'investissement spécialisés comme Althelia, Terra Global ou Forest Carbon Group mettent en commun le capital privé pour le fournir à des entreprises telles que Wildlife Works et Ecosystem Restoration Associates qui négocient des crédits issus de projets forestiers ou de biodiversité.

Un autre important teneur de marché est le BBOP (Business and Biodiversity Offsets Programme), le programme de compensation de Forest Trends, organisation orientée sur les besoins du marché. Une coalition internationale composée d'entreprises, d'institutions financières, de gouvernements et d'ONG chapeaute ce programme. Le BBOP a joué un rôle clé dans l'élaboration de principes et de normes pour les projets de compensation générant des crédits biodiversité. Dans le Conseil consultatif du BBOP, siègent des ONG comme FFI, CI, TNC, Birdlife International, World Conservation Society, Rainforest Alliance et le WWF britannique. Comme participants à un programme PES pilote pour crédits de compensation, BBOP cite le groupe minier Ambatovy qui exploite un énorme site minier d'extraction de nickel et de cobalt à Madagascar, la mine de charbon (qui a fermé depuis) de Solid Energy en Nouvelle Zélande (avec un projet de réhabilitation dans des zones qui avaient, auparavant été détruites par l'exploitation minière), la mine d'or envisagée du groupe Newmont au Ghana et une mine de platine d'Anglo-American en Afrique du Sud. Une des raisons qui ont poussé Solid Energy à participer au projet de compensation est l'intérêt que l'entreprise a

à minimiser le risque de voir sa réputation ternie, risque découlant de l'exploitation minière qui est l'activité-clé du groupe. *«Les activités de l'industrie minière attirent de plus en plus l'attention des citoyens néo-zélandais (et en fait, de l'opinion publique internationale également). Nous devons reconnaître que les compensations offrent à Solid Energy la chance de renforcer l'acceptation par le public, de ses activités.»* La compagnie minière Newmont voit dans l'adhésion volontaire à une compensation pour le projet Akyem au Ghana, l'opportunité de mener à bon terme l'audit environnemental sur l'exploitation aurifère et d'accélérer ainsi, le processus d'octroi de licences pour la mine.

2.6. LES UNIVERSITÉS ET LES CABINETS DE CONSEIL

Les universités, les instituts de recherche et les cabinets de conseil jouent un rôle décisif dans la transformation de la nature en unités mesurables de services environnementaux. Nombre d'acteurs du domaine scientifique insistent sur le fait qu'ils ne font que rendre visible la valeur économique de la nature. D'autres soutiennent imperturbablement qu'il ne s'agit pas de coller une étiquette avec un prix sur un bourdon ou sur des écosystèmes entiers. Néanmoins, leur travail scientifique – développement méthodologique, fondement scientifique de calculs douteux, assertion que des coûts externes sont internalisables et que le vrai prix de la destruction de la nature peut se calculer – prépare le terrain au commerce des services environnementaux (cf. aussi chapitre 4). Et pourtant, dès qu'on affirme qu'il ne s'agit pas de mettre un prix sur la nature, l'on s'enlise rapidement dans des contradictions. L'exemple suivant est tiré du site internet du réseau Valuing Nature Network de Grande-Bretagne, une coalition d'universités, d'instituts de recherche, d'entreprises et d'organisations de protection de la nature. Si l'on en croit les objectifs qu'ils veulent réaliser, leurs études sur l'évaluation économique n'ont pas pour but de mettre un prix sur la nature, mais juste d'apporter une contribution à l'évaluation monétaire des services environnementaux: *« Les répercussions écologiques d'investissements alternatifs sont mesurées avec diverses unités: litre d'eau usée/propre, tonne d'émissions de GES ou nombre d'excursions à la campagne.»* Plus loin, on peut lire: *«Comme ces fonctions sont mesurées avec des unités différentes, il est difficile de les comparer, mais ce n'est qu'en les comparant que l'on peut savoir où il est préférable d'investir pour protéger l'environnement. L'évaluation économique essaie d'exprimer la valeur des changements climatiques dans la même unité que les autres biens, c'est-à-dire en monnaie.»*³⁶ En identifiant clairement les secteurs où les investissements dans la protection de la nature sont les plus rentables, on identifie inévitablement aussi les secteurs où les investissements dans la protection de la nature rapportent moins, et où les grands groupes peuvent continuer à détruire encore plus de milieux naturels.

36 Valuing Nature [<http://www.valuing-nature.net/about>].

3. FIXATION D'UN PRIX POUR LA NATURE: LES ÉCHECS

La nature ne peut être réduite à des unités de services environnementaux clairement délimitables, mesurables, comparables et échangeables. Il est illusoire de vouloir la décomposer en unités quantitatives, et de supposer qu'elles se comporteront comme des biens créés par les humains. Le processus qui a présidé à l'évaluation économique des terres, à leur mesure et leur cartographie, – ce qui a permis de leur attribuer une valeur patrimoniale à partir de laquelle les prix et les activités spéculatives ont pu se développer – ce processus ne s'est pas déroulé sans résistance. D'une part, il a été accompagné par des actes de violence et des conflits dont les conséquences sont encore perceptibles aujourd'hui, comme par exemple au Brésil où le mouvement des Sans-terre dénonce la répartition extrêmement inéquitable des terres en occupant des grandes propriétés et en exigeant l'attribution de terres.³⁷ D'autre part, des incohérences sont apparues au niveau méthodologique qu'il s'est agi de rendre suffisamment imperceptibles – en ajustant les méthodes de saisie et d'évaluation – pour qu'un actif échangeable puisse être créé, nonobstant ces incohérences. La transformation d'une forêt en capital naturel, par exemple, demande une certaine habileté de la part des chercheurs. Ils doivent donner des informations sur les services environnementaux qui sont cohérentes, en apparence. Or, il est impossible d'obtenir des informations qui ne soient pas scientifiquement litigieuses.

Lorsque des notions théoriques et abstraites doivent être mises en œuvre et que des données fiables doivent être collectées, les contradictions se multiplient. Voici un exemple qui vient des États-Unis: quelques études empiriques décrivent les problèmes survenus lors de l'utilisation de banques de biodiversité dans les zones humides des États-Unis. Même 30 ans après l'introduction d'instruments de marché pour l'application de la loi états-unienne sur la qualité de l'eau (*Clean Water Act*), loi destinée à protéger les fonctions écologiques des milieux humides, les scientifiques continuent de se disputer sur des questions méthodologiques fondamentales portant sur l'analyse de la fonction de l'écosystème intitulée «zone humide intacte».³⁸ Ceci donne un avant-goût des polémiques qui surviennent rien que pour la mise au point de *méthodes d'analyse* scientifiques. Le géographe Morgan Robertson décrit la situation de la façon suivante: «*La différence entre la vente de services environnementaux et la vente de pain est que les exigences réglementaires et la logique des marchés de capitaux nécessitent des informations sur les services environnementaux, qui sont sujettes à controverse entre scientifiques.*»³⁹

Le marché des émissions européen – l'instrument PES avec la plus forte part de marché – a tellement baissé le prix de la combustion des combustibles fossiles les plus sales que les centrales au gaz toutes neuves doivent être mises en sommeil avant même d'avoir été mises en service,

37 Karl Polanyi: *The Great Transformation: The Political and Economic Origins of Our Time*. Boston, Massachusetts: Beacon Press, 1944.

38 Voir aussi Robertson: *Measurement and alienation*.

39 Robertson: *The nature that capital can see*.

et qu'en Allemagne, l'exploitation du lignite a augmenté de manière significative. Par ailleurs, plusieurs cas de fraude en lien avec le marché des émissions européen ont été révélés, et de nombreux contrats de crédits dans le cadre du MDP du protocole de Kyoto ont été rompus, lorsque le prix de ces derniers, qui baissait depuis 2012, a atteint 0,50 euros aujourd'hui.

Les détracteurs reprochent à la Banque mondiale et à d'autres acteurs de ne pas tirer les leçons de ces expériences malgré des résultats manifestement mauvais. Cela vaut également pour d'autres acteurs et d'autres thèmes. Il existe depuis des décennies, des projets de compensation pour la biodiversité en Australie, aux États-Unis et au Canada. Le bilan fait état d'objectifs non atteints, voire d'échec total. Au Canada, par exemple, des chercheurs critiques ont constaté que près de 63 % des projets de compensation prévus pour sauvegarder les habitats dégradés de certains poissons, n'ont pas atteint leur objectif ainsi formulé: «*Pas de perte nette en habitat pour poissons*». ⁴⁰ Une étude du Conseil national de recherches canadien datant de 2001, fait état de l'échec (écologique) de la compensation. ⁴¹ En annexe de cette étude figure une liste d'autres études, allant de 1983 à 2000, qui montrent de manière éloquent comment les programmes avec crédits de compensation pour la sauvegarde des «zones humides» ont régulièrement échoué. L'étude intitulée «*Critical review of Biodiversity offset track record*» ⁴² (en français: examen critique du bilan des programme de compensation biodiversité) de l'ONG FERN renvoie à d'autres études attestant de l'échec des initiatives destinées à la sauvegarde de la diversité biologique au moyen des crédits biodiversité.

3.1. LES COMPTES ENVIRONNEMENTAUX EN GRANDE-BRETAGNE

Le gouvernement britannique s'engage de diverses façons en faveur de la multiplication des banques de biodiversité, des mécanismes de compensation et de la comptabilisation du capital naturel. Owen Paterson, l'ancien ministre de l'environnement, explique ainsi l'intérêt porté par son gouvernement dans l'instrument destiné à compenser la perte de biodiversité par des crédits: «*Les crédits de compensation nous servent à éviter toute dichotomie entre croissance économique et amélioration de la situation environnementale [...] Je suis persuadé qu'en faisant preuve d'innovation, il est possible d'avoir les deux en même temps. C'est pourquoi, j'attache une grande importance aux crédits de compensation.*» L'intérêt que le gouvernement britannique porte à ces innovations repose probablement aussi sur «*le fait que des projets d'infrastructures d'une valeur totale de 300 milliards de livres sont en projet*» d'après les indications de Infrastructure UK. «*La plupart de ces projets sont de grande envergure et doivent être soumis à une étude d'impact sur l'environnement*». Nombre de ces projets vont certainement se heurter localement, à une forte opposition.

40 Jason Quigley / David Harper: Effectiveness of fish habitat compensation in Canada in achieving no net loss. Environmental Management, March 2006, 37(3): 351–66.

41 National Research Council. Compensating for Wetland Losses under the Clean Water Act. Washington, DC: The National Academies Press, 2001.

42 Fern: Critical review of Biodiversity offset track record [<http://www.fern.org/sites/fern.org/files/Critical%20review%20of%20biodiversity%20offsets.pdf>].

À d'autres occasions, Paterson a également expliqué les avantages des crédits de compensation en liaison avec un nouveau complexe immobilier controversé qui détruisait une forêt vieille de plus de 400 ans: *«Il s'agissait, je pense, de quelques 10 000 vieux arbres (abattus), mais, en contrepartie, ils ont planté 1 million de jeunes arbres.»*⁴³

La manière dont Paterson perçoit la compensation reflète l'idée largement répandue selon laquelle il y a compensation, dès lors que le nombre d'arbres plantés dépasse celui des arbres abattus.

Lors d'un autre projet controversé de construction, les investisseurs ont soumis des plans de mesures compensatoires donnant la priorité aux crédits biodiversité. Toutes les objections formulées contre la construction de la résidence de luxe en cause, dans une zone écologique particulièrement sensible (également appelée paysage de grand intérêt), ont été balayées avec pour justification que toute perte de biodiversité était compensée par des crédits de compensation.⁴⁴

Même lors de la préparation de l'extension très controversée de la centrale nucléaire de *Hinkley Point*, les crédits biodiversité ont joué un rôle important. Cette centrale utilise de l'uranium de Namibie qui est livré par l'entreprise française Areva. Aucun groupe n'a autant profité du développement rapide de l'extraction de l'uranium en Namibie qu'Areva. En Namibie, l'uranium est principalement extrait dans des mines à ciel ouvert, ce qui entraîne la destruction des milieux naturels sur de grandes étendues. De plus, des industries de transformation s'installent tout autour des mines, dont une qui fournit à Areva les produits chimiques nécessaires à l'extraction de l'uranium. En 2009, le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement a financé une évaluation stratégique des incidences sur l'environnement (ESE). Son objectif était de repenser l'extraction dans la région, de manière à ce que le projet soit *«un exemple vivant de la façon dont les activités minières peuvent contribuer et parvenir à un développement durable [dans la «Province de l'uranium du Namib].»*. Certes, dans le paragraphe relatif à l'impact sur l'environnement il est souligné que: *«Quelle que soit le scénario minier envisagé, les bénéfices [économiques] se feront aux dépens de l'environnement géophysique qui subira des pertes nettes»*, Nonobstant cela, l'étude conclut que la compensation via les crédits biodiversité représente une opportunité pour la Namibie, qui *«pourrait se positionner pour tirer parti de cet d'uranium 'vert'.»*⁴⁵

Les crédits biodiversité sont appliqués dans ce cas de fourniture de l'uranium, aussi bien en Namibie qu'en Grande-Bretagne pour l'extension de la centrale nucléaire. Ces crédits sont censés compenser les effets néfastes sur l'environnement namibien où l'exploitation de l'ura-

43 Ben Webster: Ancient woods face axe in drive for homes. The Times, 4.1.2014 [<http://www.thetimes.co.uk/tto/environment/article3965473.ece>].

44 Letter of the Councillor to the Senior Planner of the Development Directorate, 13.4. 2012 [http://www.northynteside.gov.uk/pls/portal/ntc_PscM.PscM_Web.download?p_iD=534271].

45 Ministère des Mines et de l'Énergie (Namibie), South African Institute for Environmental Assessment, et BMZ: Strategic Environmental Impact Assessment (SEA) for the Central Namib Uranium Rush. Windhoek, 2010–11.

nium met également de plus en plus en péril des sites archéologiques uniques, situés dans un parc naturel. En Grande-Bretagne aussi, l'habitat d'une espèce de chauve-souris rare dans la région sera détruit par l'extension tout aussi controversée de la centrale nucléaire.⁴⁶

3.2. CRÉDITS BIODIVERSITÉ POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE EN FRANCE

En France, en Camargue, «*les crédits biodiversité sont devenus le nouvel alibi des amis du béton et de l'asphalte*» rapporte l'organisation française les *Amis de la Terre*, dans une étude sur l'utilisation des crédits biodiversité en France. Dans la région de Coussoul, en bordure de la Camargue, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a acheté des milliers d'hectares dégradés suite à une exploitation intensive et antérieure des terres. Des mesures de réhabilitation doivent, entre autres, créer un habitat pour une espèce de buprestidé menacée d'extinction. Le financement est assuré par des entreprises et au moyen d'échanges de crédits biodiversité qui, à leur tour, permettent à ces entreprises de pouvoir compenser la destruction de milieux naturels ailleurs. La CDC a suggéré à Aliénor, l'entreprise du BTP, d'acheter des crédits biodiversité, afin de compenser les milieux naturels qu'elle allait détruire lors de la construction d'une autoroute dans le Sud de la France (l'autoroute A 65 entre Langon et Pau).⁴⁷

3.3. CRÉDITS CARBONE POUR AIR FRANCE, ISSUS DE PROJETS FORESTIERS À MADAGASCAR

Air France soutient un projet de protection des forêts porté par le WWF Madagascar et GoodPlanet, le *Holistic Conservation Programme for Forests in Madagascar* (HCPF), projet présenté comme contribution en faveur de la lutte contre le changement climatique et de la protection de la biodiversité. Au cœur du projet se trouvent des mesures destinées à moderniser l'agriculture itinérante des petits paysans, afin de stopper la dégradation des forêts qui en résulte. En outre, les connaissances scientifiques sur la forêt en tant que réservoir de carbone doivent être approfondies. A la demande des *Amis de la Terre*, Air France répondit en 2010 que ce projet ne prévoyait pas de négocier des crédits CO₂. Pourtant, deux ans et demi plus tard, les entreprises devaient admettre qu'effectivement, le projet négociait des crédits d'émission, mais que l'ensemble des profits irait aux collectivités sur place. Les *Amis de la Terre* se sont penchés sur le cas et ont montré, à travers un film⁴⁸, que cette dernière affirmation ne correspondait nullement aux faits.⁴⁹

46 Sian Sullivan: After the Green Rush? Biodiversity offsets, uranium power and the 'calculus of casualties' in greening growth. *Human Geography* 6(1), 2013: 80–101 [http://siansullivan.files.wordpress.com/2010/02/sullivan-after-the-greenrush-2013-final.pdf].

47 Plus d'informations sur NACICCA [www.nacicca.org].

48 «Avec Air France, compenser les émissions carbone des riches peut nuire gravement à la santé des pauvres». Vidéo des Amis de la Terre, 2013 [https://vimeo.com/69531685].

49 Amis de la Terre: REDD+ à Madagascar: le carbone qui cache la forêt. 2013 [http://www.amisdelaterre.org/REDD-a-Madagascar-le-carbone-qui.html]; Amis de la Terre: A Madagascar, les mécanismes de

Les villageois à proximité immédiate du projet ont dû faire l'amer constat que le projet leur limitait l'accès à leurs propres terres. En fait, dans la réalité concrète de la mise en œuvre du projet, la modernisation de l'agriculture itinérante signifiait l'interdiction de la forme d'usage des terres adaptée, depuis des générations, aux conditions locales, et qui nourrit les villageois. Le respect des restrictions est contrôlé par le personnel de surveillance du projet. Toute personne surprise en train de s'adonner à la culture de denrées alimentaires doit s'attendre à une lourde amende. Outre les patrouilles de surveillance, le projet utilise aussi des petits drones pour des vols de surveillance au-dessus des aires forestières régulièrement utilisées par la commune. Du point de vue des villageois concernés, le programme HCPF leur confisque les terres cultivables pour leur consommation personnelle. «*Je risque une peine d'emprisonnement si je ne paie pas. Nous avons peur et c'est pourquoi nous ne touchons plus à la forêt là-bas. Même pas pour nourrir nos enfants. C'est dur: où allons-nous trouver les 80 000 ariary [unité monétaire du Madagascar] s'ils nous attrapent en train de défricher la terre?*» demande une villageoise lors d'un entretien avec les Amis de la Terre.⁵⁰

Ici, l'usage de la terre par les humains est massivement réduit, alors que leur survie dépend de l'accès à la forêt, et que leur mode de vie n'a pratiquement pas causé d'émissions à partir de combustibles fossiles. Des entreprises comme Air France peuvent désormais offrir à leurs clients des vols respectueux du climat, grâce aux économies d'émission réalisées et calculées grâce à la limitation de l'agriculture itinérante à Madagascar.

3.4. CRÉDITS CARBONE POUR LA REMISE EN EAU DES MARAIS AU NORD DE L'ALLEMAGNE

La plupart des surfaces marécageuses de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, du Brandebourg et du Schleswig-Holstein sont asséchées et utilisées pour le pâturage et la fenaison. En Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, une grande partie des émissions de GES proviennent de l'assèchement des marais.⁵¹ La remise en eau de ces derniers permet de réduire les émissions de GES. Depuis les années 1990, les länder de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale et de Brandebourg mettent en œuvre de tels projets de régénération des marais, même si souvent les aides publiques disponibles sont relativement minimes. En 2011, le gouvernement de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale a présenté un instrument de financement de la remise en eau. La réduction des émissions de GES résultant de la remise en eau doit être exprimée en *MoorFutures*. Un MoorFuture est un crédit d'émissions qui est commercialisé et négocié comme équivalent d'une tonne de CO₂. Les particuliers

compensation carbone mettent en danger les populations. 2013 [<http://www.amisdelaterre.org/Madagascar-un-projet-REDD-injuste.html>].

50 Jutta Kill: REDD. A Collection of Conflicts, Contradictions and Lies. World Rainforest Movement WRM, 2015 [http://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2014/12/REDD-A-Collection-of-Conflict_Contradictions_Lies_expanded.pdf].

51 «Investments für Klima- und Naturschutz» (Investissements pour la protection du climat et de la nature). Du Ministère de l'agriculture, de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, 2010, p. 6 [<http://www.moorfutures.de/home/downloads/>]

et les entreprises peuvent acheter cette variante régionale d'un crédit d'émissions. Dans la rubrique *Inspiring Solutions* (en français: Solutions qui peuvent vous inspirer), l'UICN renvoie à MoorFutures.⁵² L'université de Greifswald assure le suivi scientifique des mesures⁵³. Des conflits sociaux comme pour les projets de compensation dans l'hémisphère Sud sont jugés improbables.⁵⁴

Où est donc le problème dans le cas de ce projet qui utilise un modèle de financement innovant pour financer la réhabilitation des marais asséchés en créant, ainsi, de nouveaux habitats pour des espèces rares et menacées d'extinction, et qui contribue à piéger le dioxyde de carbone?

D'un côté, la vente de MoorFutures repose sur la même hypothèse non vérifiable à savoir que l'achat de X crédits carbone compense l'émission de *précisément* X tonnes de CO₂. Comme souligné au chapitre 1, tous les projets de ce type prétendent savoir exactement quel *aurait été* le niveau des émissions dans un endroit précis, si le projet *n'avait pas* existé. Les promoteurs de projets prétendent pouvoir dire avec certitude, à la tonne de CO₂ près, combien d'émissions *auraient été* produites *s'il n'y avait pas eu* de MoorFutures! De tels calculs ne sont pas crédibles, et aucune étude scientifique complémentaire ni aucune autre méthode d'analyse perfectionnée n'y changeront rien. Il s'agit d'un problème auquel il n'y a pas de solution, car aucun crédit carbone ne peut prouver qu'il fournit réellement la contribution promise en termes de compensation. Nonobstant cela, MoorFutures avance que ceux qui ont acheté leurs crédits ont eu la possibilité d'améliorer, dans l'avenir, le bilan des GES⁵⁵

Un autre problème résulte du fait que les crédits MoorFutures sont également vendus à des groupes comme McDonald's Allemagne. Le modèle commercial de McDonald's ne serait pas rentable sans que la viande ne soit produite industriellement. Ce groupe a donc aussi sa part de responsabilité dans les énormes quantités de gaz à effet de serre nocifs pour le climat, qui sont émises par la production industrielle de viande, et dans les conséquences bien plus vastes de la production industrielle de viande. C'est ainsi qu'environ un tiers des terres agricoles mondiales est exploité pour la culture de céréales et de graines oléagineuses destinées à la production de viande.

52 UICN: MoorFutures – how regional carbon credits from peatland rewetting can help nature conservation in protected Areas [www.iucn.org/about/work/programmes/gpap_home/pas_gpap/gpap_inspiringolutions/?14399/Moorfutures--howregional-carbon-credits-from-peatland-rewetting-can-help-nature-conservation-in-protected-areas].

53 Partenaire de MoorFutures [<http://www.moorfutures.de/partner/>].

54 Jutta Kill: REDD. A Collection of Conflicts, Contradictions and Lies. World Rainforest Movement WRM, 2015 [http://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2014/12/REDD-A-Collection-of-Conflict_Contradictions_Lies_expanded.pdf].

55 MoorFutures: Investissez maintenant dans Moore [<http://www.moorfutures.de/jetzt-kompensieren/unternehmen-mv/>].

L'achat de 100 crédits MoorFutures permet à McDonald's Allemagne d'utiliser le site internet de MoorFutures comme support publicitaire, afin de se présenter comme une entreprise consciente des enjeux climatiques. La contribution de cette entreprise pour la protection des climats réside dans le fait qu'elle achète des crédits MoorFutures pour compenser les émissions produites par les déplacements professionnels. Aucune mention n'est faite du vrai problème – et rien n'est fait pour y remédier – qui est celui des émissions de McDonald's et qui touche à l'activité centrale du groupe!

Finalement, ce qui fait problème, c'est que, certes McDonald's se prévaut des mérites des crédits MoorFutures, mais qu'en fait, ce sont ses employés qui les payent au bout du compte. On lire ceci dans le descriptif de MoorFutures⁵⁶: «*Dans le domaine de la mobilité, nous avons franchi un pas important sur le plan des réduction de nos émissions qui influent sur le climat, grâce à l'adoption, début 2012, d'une nouvelle politique des déplacements (Car Policy). Le règlement intérieur fixe clairement les limites et l'ampleur de l'utilisation des voitures de service, afin de faciliter la sélection des voitures de service les moins polluantes et de maintenir ainsi les émissions de CO₂ dégagées par notre parc automobile au plus bas niveau. En cas de dépassement du seuil de CO₂ fixé, le conducteur devra s'acquitter d'une indemnité compensatoire qui sera directement versée dans des certificats MoorFutures. McDonald's Allemagne a dans un premier temps, acheté à cet effet 100 certificats du Polder Kieve.*»

Concernant le calcul du prix des crédits carbone, on peut également constater chez MoorFutures que la valeur économique des services environnementaux rendus par les tourbières ne joue apparemment aucun rôle dans la fixation du prix de vente par MoorFutures. D'après le site internet, le prix se situe entre 35 et 70 euros, et dépend des coûts de remise en eau de la tourbière dans la région couverte par le projet. Si la valeur économique des services environnementaux avait été déterminante pour le prix des crédits, ils auraient été probablement hors de prix ou du moins, n'auraient plus été compétitifs par rapport aux crédits carbone d'autres projets.

3.5. PAYER POUR LE TRAVAIL DE POLLINISATION DES ABEILLES AU COSTA RICA

L'exemple suivant de la *Finca Santa Fé*, ancienne plantation de café au Costa Rica, illustre à quel point est fragile l'hypothèse selon laquelle il est possible de protéger les forêts en payant pour leurs services environnementaux. L'expérience s'est basée sur une étude qui concluait que le propriétaire de la plantation caféière faisait chaque année une économie de près de 60 000 dollars, car des abeilles sauvages vivaient dans une forêt naturelle à proximité. Le calcul était le suivant: sans les abeilles sauvages, le propriétaire aurait été obligé de louer des ruches pour polliniser ses caféiers. Un contrat qui portait sur le paiement des services environnementaux a donc été conclu entre le propriétaire de la plantation et le

⁵⁶ MoorFutures: McDonald's Allemagne [<http://www.moorfutures.de/jetzt-kompensieren/investoren/mcdonald-sdeutschland-inc/>].

propriétaire de la petite forêt. Le cas a été rendu public en tant qu'exemple à suivre et preuve que les services environnementaux peuvent devenir profitables aussi bien pour la protection de la forêt que pour l'agriculture.

Cependant, peu après la publication de cette étude, les cours du café chutèrent sur les marchés mondiaux. La plantation de café devint alors une plantation d'ananas. Les ananas n'ont pas besoin d'abeilles pour leur pollinisation. Bien au contraire, la pollinisation (par des colibris ou des chauves-souris) fait baisser les rendements, car les graines abaissent la qualité des fruits. C'est pourquoi à Hawaii, où l'ananas est cultivé à grande échelle, il est interdit d'importer des colibris.⁵⁷

Si l'on applique les arguments des tenants de l'évaluation économique de la nature à l'exemple de la *Finca Santa Fé*, on en arrive à la conclusion suivante:

- En l'espace de quelques années, la valeur économique et monétaire de la «pollinisation par les abeilles» de la forêt en question a chuté de 60 000 dollars à zéro, et ce, sans que ne soit affectée la quantité ni altérée la qualité du service. La perte de valeur était exclusivement imputable à des facteurs externes échappant au contrôle des prestataires du service (en l'occurrence, les abeilles sauvages qui butinent dans la forêt) et à celui du propriétaire qui a sauvé la petite forêt.
- Alors que le paiement pour la préservation de la petite forêt constituait la solution la plus économique pour le propriétaire de la plantation de café, vu qu'il économisait ainsi les frais de location des ruches, le calcul des coûts et des bénéfices est tout autre en passant à l'ananas. Il est probable que des colibris et des chauves-souris vivent également dans la petite forêt en plus des abeilles, ce qui a des répercussions négatives sur la qualité des fruits et donc sur le rendement des ananas.
- Dans la logique de l'évaluation économique de la nature, la solution la plus économique (et la conclusion) pour le propriétaire de la plantation serait soit de payer le propriétaire de la petite forêt pour qu'il l'abatte ou bien de le rendre responsable des pertes de rendement dues aux colibris et aux chauves-souris.

L'argument des défenseurs d'une évaluation économique comme quoi une évaluation économique de la nature contribue à la protéger, perd toute crédibilité.

57 Douglas McCauley: Selling out on nature. *Nature* 443, 2006: 27–28 [<http://sites.biology.duke.edu/wilson/EcoSysServices/papers/Mccauley2006.pdf>]. Voir aussi un article paru deux ans auparavant sur le succès de ce projet [<http://www.nature.com/news/2004/040802/full/news040802-4.html>]; Helen Pilcher (2004): Forests benefit Costa Rican coffee. Neighbourly bees do good deed for farmers [<http://www.nature.com/news/2004/040802/full/news040802-4.html>].

4. QUE VALENT VRAIMENT LES ARGUMENTS EN FAVEUR D'UNE ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DE LA NATURE?

4.1. LE SEUL MOYEN DE SAUVER LA NATURE EST DE RENDRE SA VALEUR ÉCONOMIQUE VISIBLE

«Il faut mettre un terme à l'invisibilité économique de la nature» écrit, dans son blog, Pavan Sukhdev, le Directeur de l'initiative TEEB. Nombre de chercheurs en sciences économiques, d'entreprises, d'institutions des Nations Unies et d'organisations de protection de la nature partagent ce point de vue. Ils soutiennent que la destruction de la nature est due au fait que la valeur de ses fonctions écosystémiques – régularisation des cours d'eaux et du climat, stockage du dioxyde de carbone, etc. – reste invisible pour tous ceux qui n'ont pour seule référence que les valeurs économiques ou monétaires. Tant que cette valeur restera invisible à l'œil économique, la course aux bénéfices financiers et économiques, eux bien visibles, continuera à détruire la nature.

Dans cette perspective, il est exact d'avancer qu'il est plus facile d'exiger la protection de la nature dès lors que les marchés de capitaux, les politiques et les entreprises ont reconnu l'immense valeur économique de ces services environnementaux. La suite logique de ce raisonnement est qu'il faudrait rendre la nature visible pour les marchés de capitaux et les décideurs. D'autres proposent non seulement de rendre visible la valeur économique de la nature, mais également de la monétariser. D'autres encore avancent même qu'il conviendrait d'utiliser ou d'élaborer des instruments de marché innovants (banques de biodiversité, marché des crédits etc.) pour déterminer un prix à partir de la valeur monétaire et ainsi financer la protection de la nature indépendamment des fonds publics. Les économistes élaborent actuellement des méthodes pour déterminer la valeur économique des services environnementaux. Les premières estimations existent déjà, et des fonds sont alloués dans le but de préparer leur commercialisation, de développer la collecte des données et d'améliorer les méthodes.

Dans ce contexte, le commentaire de l'initiative TEEB *«En l'absence de comptabilisation de la valeur des services environnementaux et de la biodiversité, nous prenons les mauvaises décisions»*⁵⁸ est remarquable pour deux raisons. D'abord l'emploi du pronom personnel 'nous' met en évidence l'absence flagrante de réflexion sur qui prend les décisions de détruire les milieux naturels et la biodiversité – et qui reste à l'écart de telles décisions. Si le 'nous' se référait à ceux dont la survie dépend directement de la forêt, de la pêche à petite échelle, des mangroves ou de la savane, alors il y aurait eu bien moins de mauvaises décisions par le passé, même sans données économiques.

58 TEEB – The Economics of Ecosystems and Biodiversity for National and International Policy Makers.

Summary: Responding to the Value of Nature, 2009: 3 [<http://www.teebweb.org/publication/teeb-for-policy-makers-summaryresponding-to-the-value-of-nature/>].

Pour ces populations, toute mauvaise décision a des conséquences désastreuses, car ce n'est pas seulement la biodiversité qui est détruite, mais tout un mode de vie qui apprécie la nature à sa juste valeur, sans dépendre d'une méthode économique qui fixe le prix des services environnementaux.

Ensuite, ce n'est pas le manque d'instruments pour comptabiliser les écosystèmes et la biodiversité qui fait que des personnes perdent leur terre. Pour ceux qui habitent dans un milieu naturel, la valeur économique de ce dernier est clairement visible. Le milieu naturel qu'il s'agit de protéger – et qui n'est peut-être qu'un lieu de haute biodiversité pour les étrangers – constitue la base pour toute activité économique locale et pour les marchés régionaux. Il fournit la population locale en denrées alimentaires de base et un revenu à beaucoup d'habitants. La nature est détruite parce qu'elle assure profit et pouvoir à ceux qui ont accès aux organismes et procédures qui décident de la sauvegarde ou de la destruction des milieux naturels. Cet accès est, en général, interdit à tous ceux qui connaissent parfaitement la valeur économique, culturelle et spirituelle du milieu naturel en question. Lors des innombrables conflits, il n'est pas rare que ces personnes risquent leur vie pour sauvegarder leur environnement. Tous ceux qui ont vécu de tels conflits savent que fixer une valeur économique aux services environnementaux ne change rien aux rapports de force concrets ni au dénouement d'un conflit. L'exemple de la mise en valeur des mangroves, repris dans l'étude TEEB relative aux eaux et zones humides, illustre bien cela. « *Souvent, les écosystèmes naturels peuvent fournir des services environnementaux plus avantageux qu'à travers des solutions techniques compliquées. À titre d'exemple, le bénéfice des mangroves dans le sud de la Thaïlande, en matière de protection des côtes contre les tempêtes, a été chiffré à 10 821 dollars par hectare, à 987 dollars pour l'aquaculture et [...] à 584 dollars par hectare pour le bois mort et les produits non-ligneux [...]. En revanche, le bénéfice des fermes commerciales de production de crevettes a été estimé à 9 632 dollars par hectare, chiffre qui comprend les subventions de l'état s'élevant à 8 412 dollars par hectare [...]. Sans les subventions, l'élevage de crevettes n'aurait généré, à la même période, que 1 120 dollars de bénéfice par hectare et aurait été bien en dessous de la valeur monétaire des services environnementaux obtenus avec la préservation des mangroves [...]. Alors que les avantages liés aux mangroves restent toujours disponibles, la production de crevettes diminue après cinq ans et les fermes d'élevage sont abandonnées dès qu'elles deviennent déficientes. À 9 318 dollars par hectare, les coûts de réhabilitation des mangroves dépassent les profits privés tirés de l'élevage des crevettes et doivent être pris en charge par l'État.*»⁵⁹

Avec cette description, le rapport TEEB suggère que, grâce à l'évaluation économique des divers services environnementaux rendus par les mangroves, une décision politique aurait pu éviter que le propriétaire d'une ferme d'élevage de crevettes ne détruise les mangroves, tout en empochant des profits considérables, et que les coûts de la réparation des dommages ne soient supportés par la collectivité. Un scénario bien connu. Mais il y a également une autre façon d'appréhender ce conflit. Le fait de connaître le prix ne change pas forcément les rapports de

59 Daniela Russi et al.: The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) for Water and Wetlands, 2013: 12 [http://www.teebweb.org/wp-content/uploads/2013/04/TEEB_WaterWetlands_Report_2013.pdf].

force. En revanche, si l'on inclut dans la réflexion, l'aspect politique des décisions concernant l'usage des mangroves, la même situation, à savoir qu'une entreprise ou un investisseur privé détruit de précieuses mangroves avec son élevage de crevettes, est alors tout autre:

«Même si nous n'avions pas de prix à mettre aux mangroves, nous savons bien depuis des siècles que non seulement les marais de la mangrove constituent une excellente protection contre l'érosion du littoral et un habitat important pour les poissons. Mais cela n'a pas empêché certaines personnes de faire pression sur les politiques et de les corrompre, afin de détruire ces forêts pour élever des crevettes. Lorsque l'élevage de crevettes sur un hectare de mangrove rapporte 1 200 dollars à un homme riche et qui a beaucoup d'influence, cela compte bien plus que les 12 000 dollars que vaut ce même hectare pour les populations côtières pauvres. Connaître le prix ne change en rien cette inégalité: il s'agit, ici aussi, d'influence et de rapports de force.»⁶⁰

Des mangroves et d'autres milieux naturels sont régulièrement détruits afin qu'une minorité puisse s'enrichir, tandis que la majorité supporte les coûts des destructions. Les profits sont privatisés et les coûts sont socialisés. On se demande toujours comment, dans un tel contexte, la fixation d'une valeur économique des services environnementaux peut contribuer à préserver la nature ou la biodiversité.

L'histoire des programmes de paiements pour services environnementaux (PES) est riche en expériences concernant les perdants et les gagnants. Depuis le lancement du premier programme PES, il est prétendu que de tels programmes bénéficient, avant tout, aux populations et communautés qui vivent de la forêt. Mais est-ce vraiment le cas?⁶¹ Déjà, dans les programmes PES antérieurs, on pouvait constater que dans les villages, les fermiers les plus importants profitaient plus de tels programmes que les familles sans terre. Les paiements PES ont souvent eu aussi pour conséquence, que les milieux naturels auxquels étaient destinés ces paiements étaient ensuite moins valorisés, et que les accords traditionnels non monétaires existants de protection s'affaiblissaient. Soit les restrictions d'usage basées sur des normes culturelles et la protection de certains endroits sont abandonnées, soit leur maintien est rendu plus difficile.⁶² Les paiements encouragent un comportement obéissant à la devise: Pourquoi ferai-je cela gratuitement, si je peux être payé? Les expériences laissent penser que ces tendances se renforcent encore si des services environnementaux sont négociés.⁶³ Les instruments de marché peuvent évincer les accords existants qui assurent, par exemple, la protection d'une source ou d'un versant escarpé. Le non respect de tels accords locaux est considéré comme une violation des normes sociales. Que se passera-t-il avec ces accords de protection, lorsque seront introduits des paiements

60 George Monbiot: Pricing the Priceless, 2013 [<http://www.monbiot.com/2013/09/18/pricing-the-priceless/>]

61 David Kaimowitz: The Prospects for Reduced Emissions from Deforestation and Degradation (REDD) in Mesoamerica. *International Forestry Review* 2008, 10 (3): 485-495.

62 James Fairhead et al.: Green Grabbing: a new appropriation of nature? *The Journal of Peasant Studies* 39(2), 2012; voir aussi: Robertson: Measurement and alienation.

63 Jutta Kill: Trade in Ecosystem Services.

pour la conservation des services environnementaux?⁶⁴ Souvent la volonté de continuer à restreindre ou empêcher un usage précis des terres, sans dédommagement, s'éémousse. Les dons du sang⁶⁵ constituent une excellente illustration de cette tendance tout comme la recherche de sites de stockage de déchets nucléaires⁶⁶, les dons à but caritatif⁶⁷ et la limitation de la consommation d'eau en cas de pénurie⁶⁸. Dans tous ces cas, le taux de participation a diminué après l'introduction de paiements.

Lorsque les avantages de l'évaluation économique sont présentés, le fait qu'il y a une différence entre valeur et prix est souvent occulté, même si beaucoup affirment connaître cette différence! Le fait d'attribuer une valeur à un milieu naturel n'est pas la même chose que d'évaluer les conséquences d'une mesure de protection de la nature sous l'angle économique (et de la négocier). L'économiste Geoffrey Heal, un défenseur de l'évaluation économique de la nature, explique, en se référant à l'exemple des paiements pour la préservation des forêts dans le bassin versant de New York, pourquoi cette différenciation est importante: *«Il n'est pas légitime de prétendre que la valeur du bassin versant s'élève à 9 milliards de dollars, car la ville n'a jamais été prête à payer une telle somme. Elle a réhabilité le bassin versant à un coût bien moindre, entre 1 et 2 milliards de dollars. Nous pouvons par conséquent affirmer que la ville a économisé 9 milliards de dollars grâce à la protection de la nature, c'est sûr. Nous pouvons peut-être même aller plus loin et dire que la ville a fait, en protégeant la nature, un bénéfice de 9 milliards de dollars, moins les 1,5 milliards de dollars pour les mesures de protection de la forêt. [...] Mais cela n'a rien à voir avec la fixation de la valeur du bassin versant. Il ne s'agit que de l'évaluation économique des conséquences d'une mesure de protection de la nature.»* Un coup d'œil rapide dans l'abondante littérature sur cette question montre qu'il est vain de chercher, dans les publications faisant l'éloge de l'évaluation économique de la nature, des nuances aussi importantes que celles apportées par Heal plus haut.

4.2. CALCULER LA VALEUR ÉCONOMIQUE DE LA NATURE NE REVIENT PAS À LUI COLLER UNE ÉTIQUETTE AVEC UN PRIX

Il est souvent affirmé que l'on peut être favorable à l'évaluation économique des services environnementaux, participer au développement des concepts et méthodes qui s'y rattachent, sans pour autant être partisan de la fixation d'un prix pour la nature. Les calculs économiques ne doivent servir qu'à étayer les arguments en faveur de la protection de la

64 Erik Gómez-Baggethun et al.: The History of Ecosystem Services in Economic Theory and Practice.

65 Richard Titmuss: The gift relationship: from human blood to social policy. New York: Pantheon Books, 1971.

66 Bruno Frey / Felix Oberholzer-Gee: The cost of price incentives: an empirical analysis of motivation crowding-out. American Economic Review 87(4), 1997: 746–755.

67 Uri Gneezy / Aldo Rustichini: Pay enough or don't pay at all. Quarterly Journal of Economics 115(3), 2000: 791–810 [<http://rady.ucsd.edu/faculty/directory/gneezy/>].

68 Dimitrios Zikos: Urban water dilemmas under the multi-dimensional prism of sustainability. Transactions on Business and Economics 5(8), 2008: 413–422.

nature, par exemple dans le cas d'un différend sur les coûts d'une réserve naturelle, lors du choix entre réhabiliter des plaines alluviales ou surélever les digues pour parer aux inondations, ou lors de la construction d'une route à travers une réserve naturelle. Le développement ultérieur de méthodes pour intégrer les approches d'évaluation dans les instruments de fixation d'un prix à la nature est refusé.

Certes, il est vrai qu'une description de la nature à l'aide de notions économiques et de termes comme «capital» ou «service» ne signifie pas *automatiquement* marchandisation, fixation de prix ou marché des crédits de compensation. Toutefois, la question pertinente sur le plan politique n'est pas de savoir si la marchandisation et l'échange des crédits doivent être *logiquement* dissociés de toute évaluation économique de la nature, mais plutôt de savoir si, *en pratique*, l'évaluation économique de la nature favorise la fixation de prix, le lancement de banques de biodiversité et les marchés de crédits de compensation.

L'initiative TEEB souhaite identifier et mettre en évidence les valeurs des services environnementaux, afin que les décideurs ou les entreprises puissent tenir compte de leur valeur économique dans leurs planifications.⁶⁹ Cependant, Pavan Sukhdev, le Directeur de l'initiative TEEB, montre lui-même, à quel point est vague la distinction entre l'évaluation économique d'une part et les marchés censés fournir des incitations économiques, d'autre part: «*Actuellement, personne ne paie pour les services que nous rendent les écosystèmes. C'est la raison pour laquelle les personnes qui doivent préserver ces systèmes ne reçoivent pas d'argent pour cela. Il manque donc un intérêt économique pour agir correctement. C'est pourquoi nous devons tout d'abord créer un marché.*» D'un côté, les représentants de l'initiative TEEB assurent que l'évaluation économique ne signifie pas mettre un prix sur la nature ou négocier des crédits biodiversité. De l'autre côté, le Directeur de l'étude TEEB explique que «*nous devons commencer par créer un marché*», afin d'encourager la protection des services environnementaux.

Il va sans dire que les cadres de décision politiques, idéologiques et institutionnels, auront un réel impact sur la conception de la nouvelle économie de la nature ou sur l'Économie verte.⁷⁰ Ce sont ces cadres qui décideront si les méthodes, les bilans, les rapports et données statistiques ne doivent servir qu'à déterminer des paramètres économiques ou s'ils doivent être intégrés dans des instruments fondés sur le marché.

Dans le contexte actuel, cela signifie que la description des milieux naturels en tant que capital naturel, l'élaboration de méthodes servant à l'évaluation économique de la nature et les projets pilotes pour tester ces méthodes, vont forcément ouvrir la voie à la fixation d'un prix et à la création de marchés. Le géographe Morgan Robertson décrit ainsi la manière dont sont étroitement imbriqués entre eux les processus d'évaluation et de commercialisation de la nature (dans ce cas, la biodiversité): «*Les services environnementaux n'ont pas*

69 Rapport final TEEB: Die ökonomische Bedeutung der Natur in Entscheidungsprozesse integrieren. (intégrer la perception économique de la nature aux processus de décision) [<http://www.bmub.bund.de/themen/natur-arten/naturschutz-biologische-vielfalt/teeb/teeb-berichte/#c20521>]

70 Brand / Vadrot: Epistemic Selectivities and the Valorisation of Nature.

encore vraiment existé en tant que tels jusqu'à présent. [...] Le service rendu par «l'habitat de la grenouille à pattes rouges» n'attend pas dehors; ce n'est que lors du processus de sa commercialisation et de sa vente qu'il est véritablement défini.»⁷¹ Pendant qu'ont lieu des débats entre universitaires et des tables rondes pour déterminer où s'arrête l'évaluation économique et où commence la fixation d'un prix, la mise en œuvre pratique montre clairement qu'une telle différenciation n'a jamais eu lieu, et ce, depuis le départ. «L'évaluation monétaire des services environnementaux n'implique pas leur marchandisation, mais elle ouvre la voie (dans le débat public et parfois également sur le plan technique) pour que s'ensuive une marchandisation.»

L'histoire de l'élaboration de la carte du Siam (Sud-Est asiatique) par des cartographes anglais, montre bien des similitudes à cet égard. Les méthodes occidentales d'élaboration de la cartographie employées il y a plus d'un siècle, ne constituent pas, par définition, un *accaparement de terres* et ne traduisent pas, non plus, de nouvelles formes de nationalisme ou de racisme. Si les rois thaïlandais avaient insisté sur l'application de leur propre méthode de délimitation des frontières au lieu de laisser des cartographes occidentaux utiliser leurs méthodes et normes pour réaliser la carte de Siam, alors l'Histoire aurait peut-être pris un autre tournant.⁷² La cartographie occidentale repose sur des frontières territoriales mesurées et rapportées exactement sur des cartes, tandis que pour l'élite siamoise, les limites territoriales n'étaient pas vraiment des frontières. Au contraire, elles étaient mobiles et poreuses et ne s'arrêtaient surtout pas à des lignes tracées sur du papier. L'adoption de la cartographie occidentale par l'élite siamoise consentante a permis aux puissances coloniales britanniques et françaises de s'accaparer de grands pans du Siam, à savoir l'actuelle Birmanie et le Cambodge. Ces exemples montrent comment des processus qui semblent être séparés, indépendants et isolés les uns des autres sont en réalité étroitement liés, interagissent et se renforcent mutuellement.

Il y a un hic dans l'affirmation citée plus haut de Pavan Sukhdev, selon laquelle il faudrait faire en sorte que la nature devienne économiquement visible sur les marchés, car il n'y a qu'eux qui peuvent inciter à la protéger. Comme l'explique l'économiste Geoffrey Heal: *«Créer les incitations adéquates ce n'est la même chose que d'évaluer les services environnementaux. Nous pouvons créer des incitations sans évaluer les services environnementaux et nous pouvons également évaluer les services environnementaux sans créer d'incitations pour leur conservation. [...] C'est pourquoi, les incitations sont logiquement plus importantes que l'évaluation. En effet, les incitations sont décisives pour la protection de la nature, alors qu'une évaluation n'est pas nécessaire pour déterminer les incitations appropriées»*. Heal écrit plus loin: *«Si nous nous préoccupons de la protection de ces services, alors l'évaluation économique n'a absolument pas d'importance. Laissez-moi insister sur ce point: l'évaluation économique n'est ni nécessaire ni suffisante pour la protection de la*

71 Robertson: Measurement and alienation.

72 Thongchai Winichakul: Siam Mapped: A History of the Geo-Body of a Nation. University of Hawaii Press, 1994.

nature. Nous n'accordons pas de valeur à beaucoup de choses que nous conservons, mais nous détruisons beaucoup de choses auxquelles nous accordons de la valeur (Souligné dans le texte d'origine)». ⁷³

4.3. SOYONS FRANCS: LA FORÊT AURAIT ÉTÉ DÉTRUITE DE TOUTE FAÇON ET FAIRE PAYER LES ENTREPRISES POUR LES DOMMAGÉS, C'EST MIEUX QUE RIEN

Lors des débats sur l'évaluation économique de la nature, on entend souvent dire: «Mieux vaut peu que rien du tout». Ce précepte existe avec de nombreuses variantes: «Le mieux est l'ennemi du bien», «Ne jetez pas le bébé avec l'eau du bain», «Il ne sert à rien de protester jusqu'à la dernière extrémité», «Mieux vaut une compensation en dernier recours que pas de compensation du tout», ou «On aurait pu tirer au minimum une compensation de plus lors des négociations avec la compagnie minière».

Il est vrai qu'elle est interminable la liste des exemples où la résistance a échoué et où des milieux naturels ont été détruits pour laisser la place à des mines, des routes, des lacs de retenue, à l'extraction du pétrole et aux plantation pour pâte à papier. La forêt, le biotope humide, le delta ont été détruits malgré la forte opposition au niveau local et les campagnes à l'échelle internationale. La population locale connaissait la valeur sociale et économique du lieu (même sans méthode d'évaluation économique). Les entreprises, également, connaissaient la dimension économique de cette zone pour les populations concernées. Est-ce que, dans pareil contexte, le calcul d'une valeur économique aurait pu stopper les bulldozers? Certainement pas. Il est tout aussi peu probable qu'un calcul détaillé du montant des dommages (perte future de revenus, perte des terres et des biens) aurait eu un impact sur le montant des indemnités ou de la compensation. Les exemples foisonnent où de grands groupes n'ont payé qu'une infime partie des compensations qui revenaient aux victimes de leurs agissements!

Et si au moins des fonds allaient à une organisation de protection de la nature, qui les utiliseraient pour une compensation quelque part ailleurs? N'est-ce pas mieux que rien du tout? Nombre de militants diraient que cela n'est pas mieux mais, en réalité, bien pire. Même si la résistance n'a pas suffi à sauver la forêt en un lieu donné, elle a réussi ailleurs, parce que les personnes concernées ne se sont pas contentées de dire que la forêt aurait été détruite de toutes les manières. Comme par exemple, les Tupinikims et les Guaranis au Brésil qui se sont opposés pendant plus de 30 ans à la transformation des terres et des forêts en plantation d'eucalyptus pour la production de pâte à papier. Ils n'ont jamais accepté que la forêt sera détruite de toutes les manières. Même lorsque la forêt fut abattue et les forêts d'eucalyptus plantées, ils résistèrent avec succès aux mesures d'intimidation et aux représailles du groupe Aracruz. À l'issue de près de 40 ans de lutte contre la destruction de leurs forêts – pour des plantations d'eucalyptus nécessaires à la production de bois à papier, destinée à

73 Heal: Valuing Ecosystems Services.

plus de 90 % aux marchés à l'exportation –, les Tupinikims et les Guaranis sont enfin arrivés à obtenir gain de cause en 2007. Aracruz s'est vu obligé de renoncer à son droit d'utilisation abusif, et la terre fut restituée aux Tupinikims et aux Guaranis.

Que signifient, pour la résistance des Tupinikims et des Guaranis, des Nuxalks et des Navajos, du mouvement populaire italien No-TAV ou du mouvement roumain contre la mine d'or à Rosia Montana, le leitmotiv ressassé par les organisations de protection de la nature comme quoi il serait de toute façon impossible de sauver entièrement les forêts? Est-ce à dire qu'il est préférable de s'asseoir à une table avec les grands groupes pour négocier la protection des zones à très haute valeur naturelle? Si l'on fait ce choix, alors la résistance fléchira, maintenant et à l'avenir.

«Les entreprises doivent payer pour toutes les destructions qu'elles occasionnent», vu que c'est mieux que rien du tout, ce slogan sert les intérêts des entreprises et affaiblit la résistance locale. Ils permet aux industriels d'affirmer: «Nous avons payé, aussi pour le droit de détruire la forêt qui ne figure pas sur la carte des zones à haute valeur naturelle. Elle nous appartient, point barre!». Plus aucune protestation ne sera encore possible ultérieurement, ni aucune résistance de longue haleine des populations autochtones qui ne se soumettent pas et qui s'obstinent, des décennies durant, à vouloir récupérer leurs terres. Ainsi, le cynisme véhiculé par cette assertion «*Soyons donc honnêtes, la forêt aurait été de toute façon détruite*», devient une prophétie qui s'exauce.

4.4. LES CRÉDITS DE COMPENSATION NE DOIVENT ÊTRE QUE LE DERNIER RECOURS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA NATURE ET DU CLIMAT

La plupart des ONG favorables à l'introduction dans le protocole de Kyoto du Mécanisme de développement propre, ont posé des conditions. Outre leur contribution au développement durable (contribution qui n'a pratiquement jamais joué un rôle, comme le montrent de nombreuses études), les crédits carbone ne devaient être utilisés qu'en dernier recours. Mais les entreprises et les gouvernements n'ont pas compris la même chose que les ONG, et les crédits carbone sont rapidement devenus populaires et ont remporté un vif succès en termes de vente. Dans le système communautaire d'échange des quotas d'émission, par exemple, la plupart des entreprises pour lesquelles l'UE a fixé des seuils, auront épuisé d'ici fin 2015 leurs quotas de crédits d'émission prévus pour durer jusqu'en 2020. Des entreprises comme RWE ou ArcelorMittal dépassent régulièrement les quotas octroyés. En octobre 2009, l'agence de voyage *Responsible Travel*, jusque là favorable aux crédits d'émission, a annoncé ne plus offrir cette possibilité à ses clients.⁷⁴ L'agence de voyage donne la raison suivante: «*Le secteur touristique des pays développés utilise trop souvent les crédits pour justifier des projets d'expansion, en affirmant que l'argent est versé à des projets de compensation dans les pays en voie de développement.*»

74 Responsible Travel [<http://www.responsibletravel.com/copy/copy100427.htm>].

L'argument selon lequel les crédits carbone seraient acceptables comme dernier recours pose encore problème pour d'autres raisons. L'échange de crédits carbone implique toujours un certain niveau de contrôle territorial, en particulier dès lors qu'il s'agit de protection des forêts, de reboisement ou de protection des sols.⁷⁵ Même si dans ces cas, les initiateurs de projet de compensation n'achètent pas de terres et n'obtiennent pas de concession, la possession des crédits carbone leur donne le droit de (co-)décision sur l'usage des terres dans la région que recouvre le projet. Celui qui est en possession du crédit devrait, dans l'idéal, se sentir obligé de régulièrement vérifier que le service environnemental «Stockage du dioxyde de carbone» existe encore. Au final, le crédit a été acheté pour compenser les dommages causés au climat par les émissions fossiles, et ce, pendant au moins 99 ans, durée moyenne de séjour du carbone fossile dans l'atmosphère, après sa libération.⁷⁶ C'est peut-être plus facile lorsque le projet de compensation se trouve dans une région où les droits fonciers et d'usage du sol sont assez clairement réglementés, et que la subsistance d'un petit nombre de personnes seulement dépend de l'accès à la terre. Mais il en va tout autrement dans de nombreuses régions du monde, en particulier lorsque les populations dépendent directement de l'accès à des forêts que d'autres personnes ont confisquées pour des projets de compensation. Ou encore lorsque les petits fermiers qui donnent leur consentement à ce type de projet, n'ont pas été correctement informés ni sur la longue durée des contrats ni sur l'ampleur des restrictions d'usage. Et cela arrive de plus en plus souvent, car les forêts sont prisées comme objets de compensation. Avec les crédits carbone issus de projets forestiers, ce n'est pas seulement la contribution en matière de protection du climat que l'on commercialise, mais également l'image de la forêt comme Poumon vert.

Les marchés de crédits compensatoires ont besoin d'un certain degré de destruction, même si la compensation n'est utilisée qu'en «dernier recours». En l'absence de dommages, il n'y a rien à compenser. Le marché des crédits de compensation ne cherche pas à changer les modes de production et de consommation qui sont co-responsables de la crise actuelle. Aussi bien les crédits de compensation que l'économie verte sont fondés sur l'hypothèse que la croissance illimitée et l'accumulation de capitaux sont encore possibles sur une planète aux ressources limitées. Il suffirait juste d'utiliser les ressources limitées de manière plus efficace, dans le cadre d'une économie circulaire et d'une croissance verte qui comprend aussi les crédits de compensation pour les dommages. Les mesures de compensation ont rapidement été bien vues dans la bonne société et sont devenues la norme, alors que selon la hiérarchie en vigueur, la priorité doit être accordée à la prévention et à la réduction des dommages causés à la nature et au climat.

En fait, il suffit juste d'un peu de bon sens pour comprendre cette dynamique. Un exemple: je n'ai plus de voiture. Quand j'en avais encore une, je me disais souvent que je ne l'utiliserais que lorsque ce serait vraiment nécessaire et que toutes les autres possibilités (sauf peut-être celle de rester à la maison) auraient été épuisées. Lorsqu'un déplacement en

75 Pour un débat plus approfondi, cf. Kill, Jutta: Trade in Ecosystem Services.

76 100 Jahre ist der vom IPCC festgelegte Zeitraum für die Verweildauer von CO2 in der Atmosphäre.

voiture s'avérait inévitable, je voulais respecter comme règle de réduire au maximum les nuisances. Comme j'utilisais la voiture de toute façon, j'ai donc proposé de faire du covoiturage. Après une courte phase initiale, couronnée de succès après un examen scrupuleux sur la base de ma hiérarchie de justifications, la dernière option s'est vite imposée comme la règle. Je montais dans la voiture dès qu'un tout petit nuage apparaissait dans le ciel (il aurait en effet pu pleuvoir). Pour ce qui est de la voiture, j'ai rapidement pu mettre un terme à cet effet pervers, en la vendant. Mais il semble bien plus difficile de mettre un terme au système pervers des marchés de crédits de compensation, si nous les laissons prendre racine.

4.5. UN CERTAIN NIVEAU D'ÉVALUATION EST NÉCESSAIRE POUR DÉTERMINER, DE MANIÈRE PRÉCISE, LA COMPENSATION DES DOMMAGES

L'on avance souvent que l'évaluation économique des services environnementaux renforcerait la position de négociation des personnes lésées, lorsqu'elles mènent une action en justice à l'encontre des groupes responsables en vue d'obtenir des indemnisations ou la réparation des dommages environnementaux. Les avocats des personnes concernées pourraient ainsi tirer avantage d'informations plus détaillées sur la valeur économique de la nature détériorée ou détruite (par exemple, des terres abandonnées à cause d'une marée noire occasionnée par les fuites d'un oléoduc). Est-ce qu'une évaluation de la valeur économique de la nature permettrait d'obtenir un meilleur résultat devant les tribunaux? Ou est-ce que les données supplémentaires invoquées ne feraient que détourner l'attention du cœur des négociations qui porte sur la réparation et l'indemnisation, et où les paiements en numéraire ne représentent toujours qu'une partie du litige?

Dans ce contexte, trois exemples sont fréquemment cités: D'abord, les effets secondaires du Diclofénac (analgésique plus connu sous le nom de Voltaren), qui fut administré à des vaches, ce qui provoqua une mortalité massive des vautours, ce qui, à son tour, devint un risque sanitaire pour les humains à cause de l'augmentation du nombre de chiens errants enrégés; deuxièmement, les polices d'assurance qui déterminent le montant à verser pour l'amputation de différentes parties du corps ou en cas de décès et enfin, les litiges opposant les communautés équatoriennes au grand groupe pétrolier Texaco.

Un quatrième exemple édifiant est celui de la tribu indienne des Dongria Kondh. Ces derniers ont rejeté les projets du géant minier britannique Vedanta Resources, qui prévoyait d'extraire la bauxite de la montagne sacrée de Niyamgiri. Les différentes stratégies utilisées par divers groupes pour essayer d'empêcher le projet de construction de la mine de bauxite sont décrites dans un article: *«L'évaluation économique est un échec ici, aussi bien en tant qu'instrument de protection de la nature que de justice écologique et sociale.»* Plus loin, on peut lire: *«La promesse de la commission Chopra qu'un prix équitable sera enfin attribué aux forêts, a été accueilli au début, par une partie du mouvement de protection de la nature avec un enthousiasme empreint de naïveté. Cet enthousiasme s'est rapidement transformé en mécontentement, lorsque l'on a commencé à comprendre ce que signifiait la mise en œuvre de cette promesse. Celui qui peut payer, a le droit d'abattre des arbres et d'exterminer*

des animaux sauvages. Aucune forêt n'a un prix si élevé qu'il sera impossible de l'abattre, et aucune terre n'est si inviolable qu'on ne pourra l'acheter. Du moins pas pour les pauvres, mais certainement pour les riches.» Durant la phase de consultation avant l'attribution de la licence d'extraction en faveur de Vedanta, les organisations qui luttaient contre le projet minier, ont misé sur des stratégies juridiques complètement différentes. Une de ces stratégies consistait à mettre en avant l'argument de l'immense valeur économique des services environnementaux rendus par la forêt et les flancs de montagne, sur la base d'une analyse des coûts-bénéfices. Lors des audiences, le débat a exclusivement porté sur des questions liées aux accords de compensation et au montant de la valeur économique des services environnementaux. Lorsque les parties civiles ont essayé de formuler les réserves des Dongria Kondh lors de ces auditions, le juge a répondu: *«Ce n'est pas le lieu pour discuter des problèmes des groupes autochtones.»* L'audit environnemental s'est bien passé pour l'entreprise, et il ne manquait plus à Vedanta qu'une dernière autorisation, puisqu'il fallait abattre des arbres pour permettre l'installation de la mine. Une autre stratégie reposait sur la loi forestière adoptée en 2006 en Inde (*Forest Rights Act*) qui reconnaît *«les droits sur les forêts aux populations tribales et autres populations autochtones des forêts»*. Le paragraphe 5 de la loi *«confère aux détenteurs de droits d'usage de la forêt, le devoir et le pouvoir de protéger le patrimoine naturel et culturel ainsi que les animaux, la forêt et la diversité biologique»*. Sur la base de cet article du Code forestier (*Forest Rights Act*), la Cour suprême d'Inde a fini par rejeter en dernière instance la demande de Vedanta qui s'est ainsi vu refusé la licence d'exploitation du projet minier. La Cour a estimé que *«si le projet empiète sur leurs droits religieux, en particulier sur leur droit d'adorer leur divinité Niyam Raja en célébrant des cérémonies religieuses sur les sommets de la chaîne de montagne de Niyamgiri, alors il convient de préserver et de défendre ce droit.»*⁷⁷

Mais revenons aux trois premiers exemples cités plus haut. Dans son livre *«What Has Nature Ever Done for Us?»* (Qu'a donc jamais fait la nature pour nous?), l'écologiste Tony Juniper raconte une histoire concernant *«la valeur économique des vautours indiens ou plutôt leur valeur passée. Les populations des trois espèces de vautours indiens ont diminué de manière dramatique dans les années 1990, dans l'ensemble du sous-continent. Un médicament anti-inflammatoire utilisé dans l'élevage du bétail, en était la cause. Les résidus de ce médicament retrouvés dans les cadavres des bovins et des buffles s'avèrent toxiques pour les oiseaux et provoquent une forte chute de leur nombre.»* Tony Juniper cite des chiffres relatifs à la quantité de viande moyenne consommée par les vautours et des statistiques sur les cas de rage enregistrés chez les humains, suite à l'augmentation du nombre de chiens errants, et avance des *«coûts douloureux s'élevant à 34 milliards de dollars pour l'économie indienne»*. Plus loin, Juniper cite des estimations selon lesquelles *«la perte de services rendus par la nature coûte à l'économie mondiale plus de 6 milliards de dollars*

77 Andrew Buncombe: Indian Supreme Court rules to protect sacred hills against UK mine operation Vedanta Resources. The Independent, 18.4.2013 <http://www.independent.co.uk/news/world/asia/indian-supreme-court-rules-to-protectsacred-hills-against-uk-mine-operation-vedanta-resources-8578954.html>..

par an.»⁷⁸ Les études portant sur la mortalité en masse des vautours en Inde montrent sans aucun doute le rôle-clé que joue le vautour dans la chaîne alimentaire. Avec moins de vautours, on a eu plus de chiens errants et un risque plus élevé pour les humains de contracter la rage. Le gouvernement indien a immédiatement interdit l'administration du médicament au cheptel bovin. Ce qui a été déterminant dans cette décision politique, ce n'est pas la valeur économique de la contribution gratuite des vautours à la protection de la santé des êtres humains, mais bien plus la découverte du lien entre l'administration du médicament aux vaches et la mortalité des vautours. Bien que les analyses économiques n'aient joué aucun rôle dans la prise de décision politique, cet exemple est régulièrement cité dans les publications des partisans d'une évaluation économique de la nature, pour illustrer la manière dont les évaluations économiques influent de manière positive sur les décisions politiques!

Comment se présente la situation dans le cas d'une police d'assurance qui fixe le montant à verser en cas d'amputation d'un bras ou d'une jambe, ou de dommages à un rein? Est-il possible d'associer ce contexte à l'évaluation économique de services environnementaux? Les prix et les valeurs économiques et, à plus forte raison, monétaires revêtent une signification fort différente selon le contexte, et pour différents groupes de personnes. Le montant qu'une assurance verse pour la perte d'un rein, décrit sous forme d'un nombre un autre contexte que la somme qu'un paysan indien reçoit pour faire don d'un rein. La valeur monétaire ne doit refléter, ni dans la police d'assurance ni dans le paiement du don de rein, l'importance de l'organe dans la multiplicité de ses fonctions, et des sentiments qui lui sont associés. Tout comme l'indemnisation fixée par un tribunal en cas de négligence, le paiement du montant fixé par l'assurance n'est qu'un *seul* aspect d'un processus global dont la fin n'est pas connue à l'avance, par rapport au règlement du tort causé. Personne, y compris le patient ayant subi la transplantation, ne verra dans le règlement du rein un arrangement ni un prix destiné à solder un échange moral complexe entre donneur et receveur.

Une évaluation économique des services environnementaux, plus poussée et de meilleure qualité, n'améliore pas forcément la pratique juridique, comme on a pu le constater dans les litiges portant sur les cas de pollution pétrolière par Texaco ou Exxon Valdez, et dans les négociations pour s'accorder sur des compensations. Il est parfois avancé que si l'on présentait aux magistrats et aux jurés des chiffres exploitables sur la valeur économique des services environnementaux détériorés ou détruits, le montant de l'indemnisation à payer par le pollueur serait plus équitable (p.ex. dommages causés par le pétrole ou les produits chimiques). Cette argumentation ne tient pas compte du fait qu'une évaluation monétaire revêt une signification qui varie d'un contexte à l'autre. La plupart des systèmes juridiques ne réduisent pas la réparation à la fixation d'une amende qui, une fois payée, permettrait au pollueur de s'affranchir, une bonne fois pour toute, de sa faute, de son entière responsabilité à assumer les réparations. Une compensation financière peut représenter

78 Martin Harper: Guest Blog by Tony Juniper: What has nature ever done for us? RSPB Community, 21.1.2013 [<http://www.rspb.org.uk/community/ourwork/b/martinharper/archive/2013/01/21/guest-blog-by-tony-juniper-what-has-nature-everdone-for-us.aspx>].

une indemnisation; cependant, pour la compensation adéquate d'un dommage ou d'une perte, il faut généralement bien plus que cela. Le versement d'une somme d'argent ne met pas automatiquement fin à une telle procédure. Le fait qu'un jugement soit perçu (par les victimes) comme équitable ou pas, ne tient pas (en premier lieu) au montant de l'amende, mais dépend bien plus de savoir si toute la procédure judiciaire de réparation du dommage, souvent longue et compliquée, est considérée comme juste. L'amende ne représente qu'un élément (souvent perçu comme secondaire par les parties concernées) de la réparation. Il est important de se le rappeler, afin de comprendre le rôle de l'évaluation économique dans les négociations portant sur les règlements de sinistres ou compensation sur la base du principe du pollueur-payeur.

Qu'ils aient lieu devant des tribunaux, des jurés ou dans un cadre traditionnel, les procès pour réparations de torts subis, obéissent tous à une procédure particulière. En général, les nouvelles méthodes d'évaluation économique ne rendent pas ces procédures et les montants qui en résultent, plus compréhensibles, meilleurs ou plus exacts. Cela est dû au fait que ces procédures sont enracinées dans leurs propres structures logiques. Pour les juges dans les tribunaux ou pour le Conseil des Anciens dans des cadres traditionnels, l'application de nouvelles méthodes d'évaluation économique des services environnementaux n'a que peu d'utilité (p.ex. lorsqu'une peine doit être fixée pour les dommages qui ont été causés aux lieux de pêche et qui ont ainsi détruit les moyens de subsistance de toute une communauté). À vrai dire, leur application aggrave encore plus la situation. Comme on fait de plus en plus confiance à l'exactitude des calculs de la valeur économique des services environnementaux, les juges et les jurés sont encouragés à tenir particulièrement compte, dans leurs décisions, des éléments basés sur les prix et des compensations monétaires. Il est à craindre que les éléments non financiers d'une réparation ne perdent de leur importance, comme la reconnaissance publique du tort causé, la présentation d'excuses publiques ou l'engagement volontaire à modifier son comportement personnel. Cela accroît la probabilité que le pollueur puisse, à travers le paiement d'une amende, considérer une affaire comme réglée et close. Toutefois, cela porte préjudice aux traditions juridiques et a une incidence négative sur les décisions juridiques.⁷⁹ Bref, l'on peut se demander si l'évaluation économique de services environnementaux assure une procédure plus équitable, selon le principe pollueur-payeur, ou bien si elle contribue plutôt à exonérer de leur responsabilité les auteurs de dommages, contre un paiement unique.

Finalement, il convient également de rappeler que le versement de compensation s'applique dans deux contextes totalement différents. D'une part, cela se fait de manière *rétroactive*. Les tribunaux déterminent par exemple, le montant des pertes ou des dommages qu'une compagnie minière ou pétrolière doit verser, suite à un accident, aux particuliers ou aux communautés lésées. Sont également fixés les coûts que doivent supporter les autorités

79 Pour plus d'informations, voir aussi John O'Neill, Université de Manchester: The price of an apology: Justice, Well-Being and Rectification. Des études présentées lors de séminaires dans le cadre du programme EU-EJOLT, 7.7.2011 à Barcelone. Présentation ici: [<http://de.slideshare.net/environmentalconflicts/justice-wellbeing-and-compensation>].

pour les opérations de nettoyage qui s'ensuivent et pour l'atténuation de l'impact sanitaire. Pour citer des exemples connus, prenons les cas de Chevron-Texaco, en Équateur et d'Exxon-Valdez en Alaska. Dans toutes ces affaires, la compensation se traduit par bien plus qu'un simple virement effectué d'un compte à l'autre. D'autre part, les compensations peuvent faire partie intégrante du processus d'instruction des projets où il faut décider *en amont*, de l'autorisation d'une destruction programmée. Dans ces cas, les personnes qui seraient touchées par la destruction *programmée*, rejettent la plupart du temps catégoriquement l'idée d'une compensation financière. La réponse d'un habitant de la vallée de Narmada, en Inde occidentale décrit bien une telle situation. A cause de la construction du barrage de Sardar-Sarovar, sa famille devait être déplacée et réinstallée, une compensation leur a été proposée. *«Vous me dites que nous devrions accepter la compensation. Pour quoi concrètement l'État offre-t-il une compensation? Pour nos terres, pour nos champs, pour les arbres qui bordent nos champs? Mais nous ne vivons pas seulement d'eux. Est-ce que vous nous donnez aussi une compensation pour notre forêt? [...] Ou pour notre grande rivière, pour les poissons et pour l'eau qu'elle contient, pour les légumes qui poussent sur ses rives, pour la joie d'habiter là-bas? Quel en est le prix? [...] Comment comptez-vous nous dédommager pour nos champs? Nous n'avons pas acheté ces terres, mais nos aïeuls les ont rendues cultivables et s'y sont installés. Que coûte cette terre? Nos Dieux, l'aide des membres de notre famille, quel est le prix que vous avez prévu pour cela? Et le mode de vie traditionnel des Adivasi, quel est le prix que vous facturez pour ça?»*⁸⁰

La plupart des initiatives d'évaluation économique des services environnementaux ont lieu précisément dans ce contexte de compensations pour dommages *futurs*. L'évaluation économique sert ici à justifier une destruction *future* au moyen d'un paiement anticipé, sous forme de crédits de compensation issus des banques de biodiversité. Même pour ceux qui préconisent l'évaluation économique comme moyen de calculer les indemnités de manière plus exacte, il semble difficile d'utiliser cet instrument pour justifier une destruction prévue ultérieurement. Le problème est facilement résumé: que l'indemnisation des dommages soit déterminée avant ou après que ne survienne le préjudice, les méthodes et les données sont issues de la même approche conceptuelle de l'évaluation économique de la nature.

80 Bava Mahalia: Letter from a Tribal village. Lokayan Bulletin 11(2/3), 1994. In: John O'Neill, Universität Manchester: The price of an apology: Justice, Well-Being and Rectification. [<http://de.slideshare.net/environmentalconflicts/justicewellbeing-and-compensation>].

5. UNE PRISE DE POSITION CLAIRE EST NÉCESSAIRE

Du mouvement britannique des *enclosures* (opérations d'appropriation-dépossession) au 18^e siècle, à l'accaparement des terres d'aujourd'hui, l'attribution de prix à cette partie de la nature que nous nommons terre, n'a pas renforcé les droits des petits fermiers et des peuples des forêts, mais les a au contraire affaiblis. Nous savons ce qu'il advient de cette partie de la nature – à savoir la terre – lorsqu'un prix lui est attribué et qu'il est aussitôt négocié sur les marchés financiers: des millions de personnes sont privées de terre, l'exclusion sociale devient une réalité, et cela ne contribue en rien à la protection de la terre.⁸¹

Expropriations, perte de milieux naturels et destruction de sols fertiles, voilà le prix qu'ont payé par le passé et que continuent à payer les petits fermiers et leurs familles, afin que des multinationales puissent faire un maximum de profits à court terme. Les conséquences du processus actuel dans lequel une valeur économique est attribuée aux services environnementaux, pourraient avoir la même ampleur. Le géographe Morgan Robertson établit un parallèle entre les processus sociaux de transformation de la nature en capital naturel et en services environnementaux comptabilisables, et le processus de transformation de l'activité humaine en travail salarié.⁸² L'achat de crédits biodiversité est une chose, mais faire en sorte que la société accepte l'idée selon laquelle la nature est un système de production de services environnementaux négociables, c'est quelque chose de tout à fait différent. Ce processus d'évaluation économique – c'est dire la tentative de réduire la nature à des unités que l'on peut isoler et qui peuvent être mesurées, comparées, échangées et négociées sous forme de bons – n'en est qu'à ses débuts. En essayant de poser des limites nettes et précises, clairement définies autour de choses qui ne se laissent pas enfermer de force dans de telles définitions et unités de mesures, sont apparues de nombreuses absurdités, contradictions et incohérences. «*La tentation est grande de les repérer et de les documenter de manière exhaustive! Mais [...] s'arrêter là, c'est ignorer combien de telles aberrations organisent le monde pour nous, généralement avec une efficacité et une puissance impitoyables.*»⁸³

Lorsqu'on dit «*non* aux crédits de compensation et à une évaluation économique de la nature», on dit «*oui* à la vie que nous aimons et respectons dans sa diversité, et on soutient ceux qui résistent contre la destruction de la nature». Le *non* à l'évaluation économique de la nature entraîne en même temps un *oui* aux amendes et aux sanctions financières, en lieu et place des redevances pour crédits de compensation qui permettraient aux grands groupes de détruire et polluer en toute impunité au-delà des seuils légaux. Il s'agit de reconnaître que la nature est un concept social et qu'elle

81 Selon les estimations, un tiers de l'ensemble des terres fertiles au monde est concerné par la pollution des sols.

82 Robertson: Measurement and alienation.

83 Robertson: Measurement and alienation.

est appréhendée de manière différente par d'autres peuples et dans d'autres cultures. Dire *oui*, c'est aussi soutenir la résistance contre la destruction de la nature, là où la nature bénéficie d'une exploitation traditionnelle et de circuits économiques locaux qui ont servi à la préserver.

Si l'on devait énumérer, ne serait-ce qu'une infime part, de ces initiatives et de ces mouvements de résistance qui font preuve de courage et de créativité, il faudrait bien plus de pages que ne peut en contenir la présente publication. Les références bibliographiques qui suivent donnent une idée de la résistance contre la transformation des forêts en entités pourvoyeuses de crédits d'émission forestiers. En cliquant sur les liens internet, vous accédez à des informations complémentaires, à des films et des expositions sur ce sujet.

6. OUVRAGES ET FILMS DE RÉFÉRENCE

Prises de position: Non aux crédits biodiversité/offsets (en différentes langues)
<http://nobiodiversity-offsets.makenoise.org>

Stop the takeover of nature by financial markets. Un petit dessin animé sur l'acquisition nature par les marchés financiers et sur ce que peut concrètement faire la société civile
<http://vimeo.com/43398910>

REDD Monitor. Les sites internet les plus consultés contenant des informations critiques et des analyses sur REDD et le négoce de services écosystémiques
www.redd-monitor.org

10 things communities should know about REDD. Reader des World Rainforest Movement (WRM). Disponible en EN, FR, ES, PT.
<http://www.wrm.org.uy/oldsite/publications/10alertsreDDeng.pdf> (anglais)

Biodiversity offsetting in practice. Rapport FEN qui décrit «la contribution des comptes environnementaux jusqu'à présent et montre que le bilan n'est pas si positif». Des exemples montrent comment, en Grande-Bretagne et en France, les comptes environnementaux servent à miner toute opposition locale contre les grands projets d'infrastructure inutiles. www.fern.org/sites/fern.org/files/Biodiversity3_en.pdf

Nature is not for Sale! Respect communities' rights. Stop the takeover of nature by finance! Un dépliant des *Amis de la Terre* France qui explique pourquoi la crise mondiale actuelle ne peut se régler par la marchandisation de la nature, des écosystèmes et de l'eau. Le dépliant critique également la Déclaration du Capital naturel du secteur financier qui décrit les nouveaux mécanismes de marché en rapport avec la soi-disant économie verte. Disponible en FR, ES, EN
<http://www.criticalcollective.org/?publication=natureis-not-for-sale>

Morgan Robertson: **The nature that capital can see: science, state, and market in the commodification of ecosystem services.** *Environment and Planning D: Society and Space* 24, 2006: 367–387
<http://www.envplan.com/abstract.cgi?id=d3304>

Morgan Robertson: **Measurement and alienation: making a world of ecosystem services.** *Transactions of the Institute of British Geographers* 37(3), 2012: 386 – 401.

Kathleen McAfee: **The contradictory logic of global ecosystem markets.** *Development and Change* 43(1), 2006.

Melissa Leach & Ian Scoones: **Carbon forestry in West Africa: the politics of models, measures and verification processes.** *Global Environmental Change* 23, 2013: 957–967.

Roldan Muradian, et al.: **Payments for ecosystem services and the fatal attraction of win-win solutions.** 2013
<http://r1.ufrrj.br/cpda/wp-content/uploads/2013/11/conservation-letters.pdf>

Martin O'Connor: **On the misadventures of capitalist nature. Capitalism Nature Socialism**, 4:3, 1993, S. 7–40
<http://dx.doi.org/10.1080/10455759309358553>

Jason W. Moore: **The Capitalocene**. Part II: Abstract Social Nature and the Limits to Capital. 2014
<http://www.jasonwmoore.com/essays.html>

Kenneth Iain MacDonald: **Grabbing "Green": Cynical Reason, Instrumental Ethics and the Production of "The Green Economy"**. *Human Geography* 6 (1), 2013: 46–63.

RAPPORTS SUR DES PROJETS PARTICULIERS

Carbon Discredited. Rapport de FERN de 2012 sur le projet pilote de N'hambita pour crédits CO2 forestiers au Mozambique.
<http://www.fern.org/nhambita>

REDD: The realities in black and white. De Friends of the Earth International, 2010. Contient des études de cas sur les initiatives REDD en Indonésie, au Paraguay, au Costa Rica, au Nigéria, au Brésil et au Libéria
<http://www.redd-monitor.org/2010/12/02/redd-the-realities-in-black-and-white-newreport-from-friends-of-the-earth-international/>

In the REDD: Australia's carbon offset project in central Kalimantan. Rapport de Friends of the Earth International, 2011, sur la forêt de Kalimantan et sur le partenariat climatique (Kalimantan Forests and Climate Partnership KFC P), un accord entre l'Indonésie et l'Australie
<http://www.redd-monitor.org/2012/03/01/in-the-redd-new-reportfrom-friends-of-the-earthinternational-about-the-kalimantan-forests-and-climate-partnership/>

REDD+ in Madagascar: You can't see the wood for the carbon. Rapport de Basta/*Amis de la Terre*, 2013, sur le projet holistique de protection des forêts (Holistic Conservation Programme for Forests), un projet REDD au Madagascar avec l'aide financière d'Air France, organisé par WWF Madagascar et soutenu par Etc Terra et la Fondation GoodPlanet
http://www.amisdelaterre.org/iMG/pdf/rap_madagascar_en-2.pdf

Conservation International REDD pilot project in the Democratic Republic of Congo: a different kind of disney production. De Belmond Tchoumba pour WRM, 2011. Rapport sur le projet pilote REDD conjoint de Conservation International et Walt Disney dans la province nord de Kivu en République démocratique du Congo
<http://worm.org.uy/books-and-briefings/democratic-republicof-congo-conservationinternational-redd-pilot-project-a-different-kind-of-disney-production/>

Tracey Osborne: **Fixing carbon, losing ground: Payments for Environmental Services and land (in)security in Mexico**. *Human Geography*, 6(1), 2013: 119–133
<http://www.hugeog.com>

Carbon Trading and REDD+ in Mozambique: farmers "grow" carbon for the benefit of polluters. Via Campesina Mozambique. 2012
<http://viacampesina.org/en/index.php/actions-and-eventsmainmenu-26/-climate-changeand-agrofuels-mainmenu-75/1265-mozambique-carbon-tradingand-redd-farmers-growcarbon-for-the-benefit-of-polluters>

Sarah Milne / Bill Adams: **Market Masquerades: Uncovering the Politics of Community level Payments for Environmental Services in Cambodia**. *Development and Change* 43(1), 2012: 133–158. L'article fait référence aux aspects sociaux et politiques d'un mécanisme PES visant REDD dans les montagnes de Kardamom au Cambodge.

Sian Sullivan: **After the green rush? Biodiversity offsets, uranium power and the 'calculus of casualties' in greening growth.** *Human Geography* 6(1), 2013: 80–101
<http://siansullivan.files.wordpress.com/2010/02/sullivan-after-the-green-rush-2013-final.pdf>

Carbon versus food. A case study of the "Fair Forest Carbon compensation" projects of French company, Pur Projet, in the region of San Martin, Peru. *Amis de la Terre*, France. L'organisation française Pur Projet, 2008 créée par l'entrepreneur Tristan Lecomte, a choisi San Martín au Pérou comme région test pour son premier projet de crédits CO2..
Rapport en EN, FR, ES
<http://www.amisdelaterre.org/rapportpurprojet>

Concernant le projet, cf. ce site:
www.amisdelaterre.org/purprojet

ALLEMAND

Ulrich Brand, et al.: **Big Business Emissionshandel Gegen die Finanzialisierung der Natur.**

Avec contribution supplémentaire de Jutta Kill sur les différentes positions concernant le négoce des émissions de l'U.E. 03/2013, Rosa-Luxemburg-Stiftung

<http://www.rosalux.de/publication/39355/big-business-emissionshandel.html>

PORTUGAIS

Carbon Trading and REDD+ in Mozambique: farmers 'grow' carbon for the benefit of polluters. *Via Campesina Mosambik*. 2012.

<http://viacampesina.org/en/index.php/actions-and-events-mainmenu-26/-/climate-changeand-agrofuels-mainmenu-75/1265-mozambique-carbon-trading-and-redd-farmers-growcarbon-for-the-benefit-of-polluters>

Considerações sobre um projeto privado de REDD no interior do Estado do acre – Brasil.
WRM, 2013

<http://wrm.org.uy/pt/livros-e-relatorios/consideracoes-sobre-um-projeto-privado-de-reddno-interior-do-estado-do-acre-brasil/>

Jutta Kill: **A iniciativa carbono, comunidade e biodiversidade no corredor ecológico Monte**

Pascoal – Pau Brasil: Outro fracasso da compensação de carbono. WRM, 2013

<http://wrm.org.uy/pt/livros-e-relatorios/a-iniciativa-carbono-comunidade-e-biodiversidade-nocorredor-ecologico-monte-pascoal-pau-brasil-outro-fracasso-da-compensacao-de-carbono/>

Biodiversidade à venda? Saiba por que o TEEB – A Economia dos Ecossistemas e da Biodiversidade pode transformar natureza em mercadoria, Heinrich Böll Stiftung, 2011

<http://br.boell.org/pt-br/2011/12/12/biodiversidade-venda-saiba-por-que-o-teeb-podetransformar-natureza-em-mercadoria-09>

FRANÇAIS

Noemie Bisserbe: **Les Chasseurs de Carbone**. In: XXI Vingt et Un 16, 2011: 116–127. La forêt africaine est aujourd’hui en enjeu. À la bourse mondiale du carbone, ses millions d’hectares d’arbres valent de l’or. États et entreprises l’ont bien compris, qui se sont mis en chasse pour alimenter à marche forcée ce nouveau marché, au détriment des populations expulsées qui préfèrent parfois mettre le feu au précieux or vert.

REDD+ à Madagascar: le carbone qui cache la forêt. Basta/*Amis de la Terre*, 2013. Madagascar compte quatre projets pilotes Redd+ menés par des grandes ONG de conservation. La fondation GoodPlanet/Etc terra et de WWf Madagascar mènent le projet holistique de conservation des forêts (PHCF) à Madagascar depuis 2008, avec le soutien financier d’Air France
[http://www. amisdelaterre.org/Madagascar-un-projet-reDD-injuste.html](http://www.amisdela terre.org/Madagascar-un-projet-reDD-injuste.html)

Carbone contre nourriture:

les paysans du Pérou, gagnants ou perdants de la compensation carbone? *Amis de la Terre* France
<http://www.amisdela terre.org/purprojet>

LIENS

<http://no-biodiversity-offsets.makenoise.org/>
<http://www.carbonradewatch.org/>
<http://farmlandgrab.org/>
<http://wrm.org.uy>
<http://www.thecornerhouse.org.uk>
<http://www.fern.org/campaign/biodiversity-offsetting>
<http://www.redd-monitor.org>
<http://naturenotforsale.org>

Rosa-Luxemburg-Stiftung, Bureau de Bruxelles

11 avenue Michel-Ange, 1000 Bruxelles, Belgique

Rosa Luxemburg Stiftung, North Africa Regional Office

23, Sh. Jughurta, Tunis 1082, Tunisie

Responsable légal **Dr. Martin Schirdewan**

Bruxelles, novembre 2015

Auteur **Jutta Kill**

Traduction **lingua•trans•fair**

Design **Mélanie Heddrich**

Production **HDMH sprl**

Avec l'aimable soutien du Ministère fédéral allemand
pour la Coopération économique et le Développement.

«La nature est détruite parce qu'elle est économiquement invisible pour les politiques et les milieux économiques», disent les tenants d'une évaluation de la nature. Cela signifie implicitement que si l'on arrive à rendre la nature économiquement visible pour les milieux politiques et économiques, cela permettra de stopper la perte de biodiversité. Mais ce n'est pas si facile! En créant une «nature économiquement visible pour le capital», notre perception de la nature en sera profondément modifiée. Certains aménagements qui apparaissent mineurs en matière de législation environnementale comme l'introduction de crédits compensatoires échangeable pour la biodiversité, l'eau ou les émissions entraînent des changements de paradigmes permettant de rendre conformes à la loi des dépassements de seuil au moyen d'une redevance prenant la forme de crédits compensatoires. En essayant de faire de la nature un «capital naturel» qui se compose d'unités de services écosystémiques clairement délimitables, mesurables et comparables, cela fait vaciller la méthodologie. Il importe donc de les examiner de plus près. La présente brochure remet en cause les arguments avancés en faveur d'une évaluation économique de la nature. Il est évident qu'il ne s'agit pas de savoir si une évaluation économique de la nature signifie forcément d'en fixer le prix, il s'agit plutôt de comprendre que dans la pratique, cette évaluation économique de la nature encouragera très certainement cette tendance à donner un prix à la nature. L'examen critique des arguments avancés et des tendances montre clairement que l'évaluation économique n'a pas pour effet que les grands groupes et les politiques valorisent plus la nature mais bien plus d'introduire un prix pour sa destruction.

